

# PROCES - VERBAL 1/2015

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

DU MERCREDI 11 FEVRIER 2015 A 20H00

A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON PULLIERANE

## SOMMAIRE

|  | <u>Pages</u> |
|--|--------------|
| • Présences  | 2            |
| • Communications du Président  | 3            |
| • Communications de la Municipalité  | 3 - 4        |
| • Ordre du jour :  | 4 - 5        |
| - Assermentation d'une nouvelle Conseillère communale, en remplacement de M. Jean-Marc PASCHE, démissionnaire  | 6            |
| - Election d'un membre à l'Association de communes Sécurité Est Lausannois en remplacement de Monsieur le Conseiller Jean-Marc PASCHE, démissionnaire  | 6            |
| - Motion de Madame la Conseillère Anne VIREDAZ FERRARI pour que les Pulliérans soient consultés et associés aux projets de développement de la commune                                       | -            |
| - Motion de Monsieur le Conseiller Pyrame JAQUET « Système urbain d'information dynamique »  | 7 - 8        |
| - Postulat de Monsieur le Conseiller Dimitri SIMOS demandant une étude sur la faisabilité et l'opportunité d'une fédération de communes dans le périmètre de l'Agglomération Lausanne-Morges | 8 - 12       |
| - Préavis 01/2015 Réorganisation des locaux de la vigne<br>Crédit demandé CHF 2'760'000.00   | 12 - 18      |
| - Préavis 02/2015 Adaptation des émoluments de l'Office de la population - Adoption du règlement communal sur le tarif des émoluments de l'Office de la population                           | 18 - 20      |

- Propositions individuelles
  - Messieurs les Conseillers Jean-Blaise PASCHOUD et Eugène ROY 21 - 24
  - Réponse à la motion de Monsieur le Conseiller Alexis BALLY  
« Objets / déchets encombrants » du 10 octobre 2012 24 - 31
- Divers
  - Madame la Conseillère Isabelle KRENGER  
Eclairage public 31 - 33
  - Madame la Conseillère Anne VIREDAZ FERRARI  
Parois anti-bruit des CFF 33 - 38

A 20h00, le Président invite les Conseillères et Conseillers à prendre place pour permettre à la secrétaire de procéder à l'appel. Il y a alors 86 présents. Le quorum est atteint. Le Président ouvre officiellement cette séance, conformément à l'article 59 du Règlement du Conseil.

Les Conseillères et Conseillers suivants se sont excusés auprès du Président ou de la secrétaire du Conseil : Mesdames Nicolette PANIZZON, Edith CAREY, Messieurs Olivier BURNET, Philippe DIESBACH, Jean-Baptiste RUSCONI, Adriano FRANSCINI, à qui le Président souhaite un bon rétablissement, Jean-Marc DUVOISIN.

Les personnalités suivantes se sont fait excuser :

M. Jacques HALDY, député ; M. Guy-Philippe BOLAY, député ; M. Philippe MODOUX, député.

Le Président a le plaisir de saluer la représentante de la presse qui nous fait l'honneur de suivre régulièrement nos débats. Il s'agit de Madame Marie NICOLLIER du 24Heures et Madame Nina BRISSOT, rédactrice en chef du Régional.

Le Président constate également ce soir la présence d'un public attentif et nombreux. Il remercie les personnes pour l'intérêt qu'elles témoignent à nos discussions et délibérations.

Le Président informe l'assemblée que le procès-verbal de la séance du 19 novembre 2014 était à disposition des Conseillères et Conseillers une demi-heure avant le début de cette séance. Par contre, celui du 11 décembre 2014 n'est encore pas établi.

## 1. COMMUNICATIONS

### 1.1 COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

Depuis la dernière séance du 11 décembre 2014, le Président a représenté le Conseil :

- À l'apéritif de l'USLP le 17 janvier 2015

Le Président remercie Monsieur Alain BOLAY, pour tout le travail effectué durant toutes ces années, pendant plus de 10 ans et propose de l'applaudir pour le remercier.

*L'assemblée applaudit.*

- À la présentation du nouveau centre sportif de Malley le 10 février 2015, une très belle présentation.

### 1.2 COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

#### **Monsieur le Syndic Gil REICHEN demande la parole:**

Lors de votre dernière séance du mois de décembre, Messieurs les Conseillers Alexis BALLY et Jean-Blaise PASCHOUD m'ont posé deux questions relatives aux informations sur le site internet. Je vais essayer d'y apporter une réponse, sans vous faire une démonstration informatique de l'accès à notre site internet en live, mais oralement. La 1<sup>ère</sup> question de Monsieur le Conseiller Alexis BALLY portait sur l'accès à différents documents d'urbanisme : le masterplan, le plan directeur, le programme de législature. En disant que, soit ces documents étaient difficiles d'accès, ou introuvables. Et puis Monsieur PASCHOUD dans la suite de la discussion a posé une question sur l'accès à des documents relatifs à l'aide au logement.

En ce qui concerne les différents documents relevés par Monsieur le Conseiller Alexis BALLY, la Municipalité signale que tous ces documents sont accessibles sur le site internet de la Commune. Le plan directeur communal, le masterplan, les budget et comptes, le rapport de gestion, le programme de législature 2011-2016. Evidemment, il y a différents chemins d'accès à ces différents documents, et c'est là que, pour certains, probablement ces chemins d'accès sont des chemins de croix. Je vous en donne quelques-uns : il y a un onglet « Pully officiel », et dans cet onglet « Pully officiel » qui est sur le haut de la page du site internet de la Commune, il y a différentes rubriques. « Budgets, comptes » dans laquelle on trouve le rapport de gestion et le budget communal, « Masterplan, plan directeur communal » qui permet d'accéder directement à ces différents documents. Toujours sous ce même onglet « Pully officiel », il y a un sous menu qui s'appelle « Règlements », et puis après, si vous avez la patience d'aller jusqu'à la catégorie « Urbanisme », vous retrouvez un accès au Plan directeur communal et au masterplan.

Ensuite, si « Pully officiel » ne vous attire pas beaucoup, vous avez l'onglet « Administration », et sous « Administration » on a après les sous menus « Administration générale » sous lequel on trouve les rapports de gestions, sous « Administration Finances », on retrouve naturellement budgets et comptes, et sous « Administration urbanisme et environnement », on retrouve à nouveau un accès au plan directeur communal et au masterplan. Et puis enfin on retrouve une dernière opportunité sous « Vivre à Pully », il y a une rubrique qui s'appelle « Environnement, Constructions, Développement urbanistique », qui vous permettra d'accéder aux documents plan directeur communal et masterplan. Il s'agit bien évidemment dans toutes ces rubriques des mêmes documents.

Et en ce qui concerne les documents relatifs à l'aide au logement, alors c'est vrai que cela nous a permis de faire une vérification, il en manquait peut-être certains. Aujourd'hui tout a été complété. Donc sous le « Pully officiel » toujours, on trouve un sous menu qui s'intitule « Règlements » et puis dans cet onglet « Règlements », il y a toute une série de catégories qui comprend à peu près tout ce qui existe comme règlements et directives de la Municipalité et on y trouve également toutes les indications relatives à l'aide en matière de logement. Là aussi, sous l'onglet « Administration, Domaines, gérances et sports - Office du logement », vous avez à nouveau accès à ces différents documents. Et enfin, sous l'onglet « Vivre à Pully », sous le menu « Santé, affaires sociales, aide individuelle au logement », vous avez à nouveau accès à tous ces documents. Nous avons depuis récemment adopté en Municipalité une directive qui fixe les conditions d'attribution des logements de la Ville de Pully. En fait qui précise au fond, de manière explicite, ces conditions d'attribution. Ces directives qui entrent en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2015, se trouvent également dans ces rubriques « Règlements ». Je vous souhaite une bonne navigation.

Le Président remercie Monsieur le Syndic Gil REICHEN.

## **2. ORDRE DU JOUR**

Le Président propose de modifier l'ordre du jour de la manière suivante : le point 3 est supprimé. Il s'agit de la motion de Madame la Conseillère Anne VIREDAZ-FERRARI. Donc le point 4 devient le point 3 et ainsi de suite.

Le Président soumet aux membres du Conseil pour approbation l'ordre du jour modifié suivant :

1. Assermentation d'une nouvelle Conseillère communale ou d'un nouveau Conseiller communal de l'Union Pulliérane Vaud Libre en remplacement de Monsieur le Conseiller Jean-Marc PASCHE, démissionnaire
2. Election d'un membre à l'Association de communes Sécurité Est Lausannois en remplacement de Monsieur le Conseiller Jean-Marc PASCHE de l'Union Pulliérane Vaud Libre, démissionnaire

3. Motion de Monsieur le Conseiller Pyrame JAQUET « Système urbain d'information dynamique »

Présidence : M. Antonin CHEVALLEY

Membres : Madame Christine SOERENSEN, Messieurs Michel AGUET, Jean-Philippe CLAVEL, Steve MONNARD, Bernard MONTAVON, Mauro PASCALE, Pyrame JAQUET, David STANEK

4. Postulat de Monsieur le Conseiller Dimitri SIMOS, au nom du groupe des Verts, demandant une étude sur la faisabilité et l'opportunité d'une fédération de communes dans le périmètre de l'Agglomération Lausanne-Morges

Présidence : Monsieur Nicolas LEUBA

Membres : Madame Pauline TAFELMACHER, Messieurs Daniel BOLLENS, Philippe DIESBACH, Jean DUTRUIT, Mathias FERNANDEZ, Jean-Pierre GALAY, Jean-Marie MARLETAZ, Dimitri SIMOS

5. Préavis 01/2015 Réorganisation des locaux de la vigne  
Crédit demandé CHF 2'760'000.00

Présidence : Madame Anne SCHRANZ

Membres : Madame Francine MEDANA, Messieurs Frédéric BONGARD, Jean-Robert CHAVAN, Lucien GANI, Philippe HALDY, Steve MARION, Fred Oscar PFISTER, Cyrille PIGUET

6. Préavis 02/2015 Adaptation des émoluments de l'Office de la population  
Adoption du Règlement communal sur le tarif des émoluments de l'Office de la population

Présidence : M. André OGAY

Membres : Mesdames Suzanne BERGER, Valérie BORY BEAUD, Anne GANTY, Marine HALDY, Danielle HARBAUGH, Eva REITH, Messieurs Marc EHRlich, Martial OSTERTAG

7. Propositions individuelles

8. Divers

## 2.1 Assermentation d'une nouvelle Conseillère Communale

Madame Lucrezia CAVALLO, de l'Union Pulliérane Vaud libre, en remplacement de Monsieur le Conseiller Jean-Marc PASCHE, démissionnaire.

Dans sa séance du 5 novembre 2014, le Bureau du Conseil a proclamé élue Conseillère communale Madame Lucrezia CAVALLO, suite à la démission de Monsieur le Conseiller Jean-Marc PASCHE de l'Union Pulliérane Vaud libre.

Le Président prie Monsieur l'huissier de faire entrer la nouvelle Conseillère Lucrezia CAVALLO et il prie l'assemblée de se lever. Selon l'article 9, al. 1 du Règlement du Conseil communal, les membres du Conseil et de la Municipalité absents le jour de l'installation ou élus après le renouvellement intégral, sont assermentés devant le Conseil par son Président, qui en informe le Préfet. Nous pouvons procéder à l'assermentation Madame Lucrezia CAVALLO. Selon l'article 5 du règlement, avant d'entrer en fonction, les membres du Conseil prêtent serment. Le Président lit ce serment : *« Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publique, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer »*. Après lecture du texte officiel par le Président et à l'appel de son nom, elle prête serment. Elle est alors félicitée par le Président qui l'invite à prendre place au sein de son groupe. Mais auparavant, la Secrétaire lui remet son diplôme, ainsi que le Règlement du Conseil communal.

*Le Conseil applaudit.*

## 2.2 Election d'un nouveau membre à l'Association des Communes Sécurité Est Lausannois En remplacement de Monsieur le Conseiller Jean-Marc PASCHE de l'Union Pulliérane Vaud libre, démissionnaire.

Le Président attend une candidature.

**Madame Véréna KUONEN demande la parole:**

L'Union Pulliérane Vaud libre a l'immense plaisir de vous présenter la candidature d'Isabelle KRENGER. Je crois que je n'ai plus besoin de la présenter, car Isabelle est connue par vous tous. On sait que c'est quelqu'un de très actif et quand elle s'engage, elle le fait avec énormément de sérieux. Je vous remercie beaucoup de soutenir cette candidature.

Le Président demande s'il y a une autre candidature. Ce n'est pas le cas. Le Président félicite Madame la Conseillère Isabelle KRENGER.

*L'assemblée applaudit.*

### 2.3 Motion de Monsieur le Conseiller Pyrame JAQUET « Système urbain d'information dynamique »

#### **Monsieur le Conseiller Antonin CHEVALLEY :**

La commission s'est réunie le jeudi 29 janvier 2015 en présence de notre Syndic. Tous les membres de la commission étaient présents, ce qui n'est pas souvent. Donc vous avez tous pris connaissance de mon rapport sur la commission, donc je ne reviendrai pas sur le fond de ce qui s'est discuté. Pour résumer, la motion demandait l'installation de panneaux à LED au bord des axes routiers, donc ces panneaux qui affichent des informations informatiques. Bien que reconnaissant l'intérêt de ces panneaux et d'une communication dynamique de la commune, la commission n'a pas jugé utile d'acquiescer ces panneaux, et par conséquent, s'est prononcée par 7 voix contre, 1 pour et 1 abstention en faveur du classement de la motion.

Le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

#### **M. le Conseiller Pyrame JAQUET demande la parole :**

Je souhaite transformer cette motion en postulat. Je vous remercie.

Le Président ouvre la discussion sur le fond.

#### **Monsieur Gérard MIELI demande la parole:**

On nous a présenté surtout les éléments négatifs de ce projet, j'aimerais amener quelques éléments positifs. Le premier point qu'on pourrait amener est qu'effectivement, les limites de la commune de Pully ne sont jamais particulièrement bien marquées. L'installation de ces bornes permettrait de mettre un totem à l'entrée de la localité, et permettrait de la délimiter clairement. Mais enfin, ces bornes servent surtout à faire de la communication, et cette communication est surtout utilisée, à ce niveau-là, par les sociétés locales et les clubs sportifs, enfin ceux qui peuvent se le payer. Alors c'est quand même pas mal, c'est bien, mais ce n'est pas suffisant. Il faudrait que ces bornes servent à afficher pas mal de message. Et pas simplement le loto de la Société des Alpinistes, ou la vente de pâtisserie des Scouts, ou la température extérieure, mais aussi pouvoir afficher des messages qui ont plus d'importance pour la vie générale de Pully. On peut penser, par exemple, à des messages qui auraient une influence sur le trafic. Par exemple, de définir l'état du trafic, ou définir, par exemple, des emplacements de travaux, ou d'accidents. Ces messages ont quand même une particularité, c'est que la vie utile de ces messages est courte, et elle doit être ponctuelle. Donc la seule façon de transmettre ces messages, c'est à travers ces bornes. On sait aussi que les messages qui apparaissent sur les bornes sont lus. Vous avez tous lu, vu ces bornes en conduisant autour du pays, et chaque fois qu'on voit ces bornes, on retient le message. Alors qu'il nous intéresse ou qu'il ne nous intéresse pas, c'est un autre point. Mais ces messages sont lus. C'est très intéressant. Ce qu'on pourrait voir aujourd'hui aussi, c'est peut-être la situation qui va se passer dans deux ou trois ans. Il va y avoir une évolution technologique. Maintenant, dans l'état actuel, je le concède volontiers, cet affichage LED, ce n'est pas particulièrement sexy. Mais d'ici quelques années, dans un avenir relativement proche, on aura de

propres écrans sur ces bornes. Et à partir de ce moment-là, on pourra afficher des messages qui auront beaucoup plus d'impact. Ils pourront même avoir une espèce ou une forme de qualité artistique. Et puis la cellule de communication de la commune pourra s'en saisir pour faire passer d'autres messages qui pourront être encore plus intéressants. C'est pour cela que je vous suggère de ne pas regarder que les points négatifs de ce postulat, mais aussi de regarder les points positifs et suggère de le supporter. Je vous remercie.

Le Président remercie Monsieur Gérard MIELI.

**Monsieur Jean-Marc CHEVALLAZ demande la parole :**

Le groupe PLR a refusé ce sujet pour les différents éléments qui ont été présentés dans le rapport, mais un qui me vient actuellement : on parle d'indiquer des informations relatives à la circulation routière, mais comme vous savez, principalement avec le grand projet PALM, nous allons plutôt nous tourner vers une circulation qui sera faite grâce aux transports publics. Donc je pense que, du point de vue de la circulation, on aura de moins en moins besoin d'utiliser les panneaux pour ce genre d'informations.

**Monsieur le Conseiller Richard PFISTER demande la parole:**

On vient de reprocher au rapport de la commission de ne pas suffisamment insister sur les aspects positifs. Moi je dirais que dans le texte de la motion devenue postulat, on insiste aussi sur le coût soi-disant bon marché à l'achat de CHF 25'000.00, mais pas un mot sur les coûts d'exploitation. Alors maintenant deux phrases, on oublie ce que la cellule de communication devra s'en charger, on imagine déjà ce que cela signifie au niveau du recrutement de postes supplémentaires. Donc non, classons ce postulat.

La parole n'était pas demandée, le Président clôt la discussion et procède au vote.

Le postulat est classé avec 45 non, 29 oui, et 5 abstentions.

#### **2.4 Postulat de Monsieur le Conseiller Dimitri SIMOS, au nom du groupe des Verts, demandant une étude sur la faisabilité et l'opportunité d'une fédération de communes dans le périmètre de l'Agglomération Lausanne-Morges**

Le Président invite le rapporteur de la commission ad hoc, Monsieur Nicolas LEUBA à venir à la tribune pour faire un compte rendu succinct des délibérations.

**Monsieur le Conseiller Nicolas LEUBA :**

Le compte rendu sera effectivement succinct. Il s'agit pour moi tout d'abord de vous dire que nous nous sommes rencontrés, comme vous l'avez lu sur le rapport, le 27 janvier 2015 et que ce rapport, respectivement cette séance, s'est déroulé dans la plus parfaite des conditions. Je tiens à remercier d'ailleurs encore une fois notre Syndic pour l'accueil qui nous a été réservé à cette intention. Je tiens aussi à soulever, en dehors du rapport que vous avez

tous eu à loisir de bien vouloir étudier, administrer, respectivement promulguer, non seulement le résultat positif du groupe au travers de remerciements, tout d'abord au postulant. Effectivement le postulant nous a posé une question dont je me permets de dire qu'il était nécessaire qu'on se la pose, qu'il était nécessaire que l'on se réunisse pour une fois étudier de la faisabilité ou non d'une fédération de communes. Finalement j'aimerais particulièrement remercier Jean-Marie MARLETAZ pour la rédaction du rapport. Vous l'avez vu, ce rapport est d'une précision remarquable, puisqu'il nous rappelle aussi au point 3, les articles topiques de la Constitution Vaudoise, élément essentiel que je sou mets à l'appréciation de la situation. J'aimerais aussi remercier le Syndic pour les réponses qu'il a apportées. Celles-ci étaient certes résumées dans la phrase, qu'il s'agit toujours dans un cas comme celui-ci d'une mauvaise réponse à un système imparfait lorsque l'on propose un système, je cite, non pas notre Syndic, mais des remarques qui sont sorties lors des débats : « Un système, une couche complémentaire, un système que je qualifierai de tranche anglaise ou de mille-feuille sur lequel on pourrait rajouter entre deux espaces nécessaires, une nouveauté particulière. J'aimerais vous rappeler aussi, » je cite, « qu'il existe aujourd'hui, une association de droit privé qui s'appelle Lausanne Région. ». Ceci étant dit, chacun ayant eu largement la possibilité de s'exprimer sur le sujet, les réponses sont venues par M. Dimitri SIMOS qui a reconnu lui-même, je cite : « Qu'il y a bien création d'un échelon supplémentaire, mais il estime qu'il est vraiment nécessaire, et il souhaite qu'un contrepoids au pouvoir du canton soit mis en place. ». Ce qui visiblement, et j'en arrive directement aux conclusions, n'a pas été le souhait de la commission, puisque je me permets de répéter le résultat du vote qui fut sans appel : c'est par 8 voix que la commission désignée à cet effet vous propose Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'adopter les résolutions suivantes :

- vu le postulat de Monsieur Dimitri SIMOS ;
- entendu le rapport de la commission ad hoc désignée à cet effet ;

Décide

- de ne pas prendre en considération le postulat de Monsieur le Conseiller Dimitri SIMOS, au nom du groupe des Verts, demandant une étude sur la faisabilité et l'opportunité d'une fédération de communes dans le périmètre de l'Agglomération Lausanne-Morges et de classer cet objet sans suites.

Je vous remercie.

Le Président remercie Monsieur Nicolas LEUBA et ouvre la discussion sur ce postulat.

**Monsieur Jean-Blaise PASCHOUD demande la parole :**

J'ai le plaisir de déposer une motion d'ordre, qui concerne la procédure sans toucher le fond lui-même. Le postulat dont nous devons débattre ; la prise en considération demande une étude sur la faisabilité et l'opportunité d'une

fédération de communes dans le cadre de l'agglomération Lausannoise. Un passage du rapport de la commission m'a interpellé, je cite : « Reste la CARI qui a été évoquée, comme Monsieur Dimitri SIMOS en est membre, il va être convoqué pour sa première séance le 2 février 2015, et va pouvoir apprécier la pertinence de la Commission des affaires régionales et intercommunales du Conseil communal de Pully. ». Selon l'article 53, alinéa 2, deuxième phrase de notre règlement, la Commission des affaires régionales et intercommunales se prononce, je cite : « sur tout préavis relatif à l'une ou l'autre des formes légales de collaboration intercommunale ». Je pense que l'on peut considérer le rapport de la commission ad hoc comme un tel préavis. Notre règlement ne précisant pas dans le texte de l'article précisé qu'il doit s'agir d'un préavis municipal. Je suis dès lors surpris que cette commission permanente n'ait pas été saisie, dès l'examen de ce postulat en vue de sa prise en considération ou non, dès lors qu'elle concerne expressément une forme légale de collaboration intercommunale. C'est pour cela que je dépose une motion d'ordre, demandant que la Commission des affaires régionales et intercommunales soit appelée à donner son préavis en complément à celui de la commission ad hoc désignée par le Bureau de notre Conseil. Vous trouverez peut-être que je fais preuve de formalité excessive, mais il me semble que la discussion que nous pouvons avoir sur ce point peut être très utile pour l'application future de notre règlement.

**Monsieur le Syndic Gil REICHEN demande la parole :**

Sans me lancer dans un débat juridique avec Monsieur le Conseiller PASCHOUD, vous pensez bien, je n'ai pas tout à fait la même interprétation de l'article du règlement qui a été cité, dans la mesure où ce règlement dit que la Commission des affaires régionales effectivement donne son préavis, ou rapporte sur tout préavis municipal, créant, modifiant, supprimant des institutions régionales etc... La commission est également appelée à donner son préavis à toute commission saisie d'un préavis municipal, donc la Commission des affaires régionales n'a pas à rapporter sur une motion. Au fond la procédure qui a été suivie nous paraît tout à fait correcte. C'est une commission ad hoc qui comprend le motionnaire ou le postulant, qui rapporte au Conseil sur la prise en considération ou pas. Il n'y a pas lieu de requérir l'avis de la Commission des affaires régionales, cet avis s'appuie uniquement sur des propositions de la Municipalité.

Le Président demande si Monsieur Jean-Blaise PASCHOUD souhaite renoncer à sa motion d'ordre.

**Monsieur Jean-Blaise PASCHOUD :**

Non je n'y renonce pas car comme l'a indiqué très justement Monsieur REICHEN, l'article 53, alinéa 1, première phrase parle de préavis municipal, alors que la suite dit qu'ainsi sur tout préavis relatif à l'une ou l'autre des formes légales. Donc la deuxième phrase ne parle pas de préavis municipal. Et c'est pourquoi je pense que c'est une question d'interprétation de cette disposition, et la discussion qu'on pourrait avoir sur ce point est à mon avis intéressante pour l'avenir de notre Conseil.

Le Président rappelle que ce n'est pas un préavis, mais un postulat.

**Monsieur le Syndic Gil REICHEN demande la parole:**

On parle à chaque fois, alors peut-être de la deuxième, de la fin de l'alinéa 1, on sous-entend le préavis municipal, mais on parle d'un préavis, il s'agit pas d'un préavis, il s'agit d'un rapport de commission sur la prise en considération d'une proposition du Conseil. On est pas du tout, ni en train de modifier les bases légales, d'introduire une collaboration intercommunales, ni une fédération de communes. Le Conseil traite d'une proposition d'un de ses membres qui a suivi la procédure habituelle, je crois que ce n'est pas du tout le rôle de la Commission des affaires régionales.

Monsieur PASCHOUD souhaite renoncer à sa motion d'ordre.

**Monsieur Jean DUTRUIT demande la parole :**

Je dois vous rappeler qu'il m'a été fait mention nulle part, que votre statut de Conseiller communal serait caduc puisque la fédération de communes prendrait en charge la totalité des décisions que vous devriez prendre. Etant donné que je ne pense pas que nous avons été nommé par le peuple et nous décidons tout d'un coup de nous abstenir de notre présence comme Conseiller, puisque cette décision serait apparue à la fédération de communes.

**Monsieur Dimitri SIMOS demande la parole :**

J'aimerais revenir sur le fond effectivement et puis tout de suite répondre à Monsieur DUTRUIT. L'idée de cette fédération de communes est justement, est pour s'occuper de certains thèmes qui sont plus généraux, qui sont déjà délégués de manière intercommunale, qui sont déjà traités de manière intercommunale, mais pas tous les thèmes qui ont lieu dans cet hémicycle. Au contraire, je ne voudrais pas me destituer moi-même de mon statut de Conseiller communal, j'en suis bien trop heureux, de siéger parmi vous. J'aimerais peut-être revenir sur le fond aussi. Ce postulat a été déposé parce qu'il vient d'un constat que les communes s'affaiblissent, le pouvoir des communes s'affaiblit par rapport à celui du canton. Et l'idée justement de faire un bras de levier, que l'union fait la force et de proposer, ce postulat ne fait que proposer une étude pour voir si il est possible, quel serait le pouvoir de cette fédération de communes. Voir quelle est la possibilité justement de reprendre des domaines qui ont déjà été délégués des communes au canton. Je parle par exemple de l'aménagement du territoire ou de l'aide sociale. Cet étage supplémentaire, j'en ai parlé donc pendant la commission, effectivement on crée un étage supplémentaire au niveau législatif, mais dans les faits, il existe déjà. Il y a beaucoup de domaines qui sont déjà intercommunaux. Notamment la sécurité. Est-ce qu'ici à Pully, dans le Conseil communal de Pully, on a la possibilité de débattre de thèmes qui concernent la sécurité ? Non, ce n'est pas le cas. Tout ce qu'on fait ici, c'est accepter les budgets ou les amender concernant la sécurité. Et on a très peu d'informations concernant la commission intercommunale qui s'occupe de la sécurité parce que c'est une petite commission qui regroupe quelques communes : la commune de Pully, de Paudex et de Belmont. Si au contraire on a une fédération de communes qui s'étend à toute l'agglomération Lausanne-Morges, je vous laisse imaginer l'impact médiatique qu'elle aura, et

par conséquent, le flux d'information qu'on aura grâce aux journalistes. Ce qui n'est actuellement pas le cas justement pour cette commission. Voilà, je me fais peu de doutes par rapport à l'issue du scrutin, c'est-à-dire je voulais pouvoir faire quelques rectifications par rapport à ce qui a été dit. Et je me réjouis de voir l'issue de ce scrutin.

Le Président remercie Monsieur Dimitri SIMOS.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et procède au vote.

Le postulat est refusé avec 52 voix, 23 oui et 7 abstentions.

Le Président remercie Monsieur Nicolas LEUBA.

## **2.5 Préavis 01/2015 Réorganisation des locaux de la vigne** Crédit demandé CHF 2'760'000.00

Le Président invite la Présidente de la commission ad hoc, Madame la Conseillère Anne SCHRANZ à venir à la tribune.

### **Madame Anne SCHRANZ :**

Le préavis 01/2015 a retenu toute l'intention de la commission ad hoc dans sa séance du 20 janvier. Je remercie toutes les personnes présentes, mentionnées en tête du rapport, qui, soit par leurs questions, soit par leurs réponses, en ont permis la rédaction. Vous avez eu sous les yeux le préavis, le rapport, ainsi que pour certains, un PowerPoint, malheureusement arrivé un peu tard pour des raisons techniques. Ceci vous donne toutes les informations utiles pour vous faire une opinion sur les conclusions du préavis que votre commission a adoptées, de même que la Commission des finances. J'ai cependant de bonnes nouvelles, transmises par la Direction de l'urbanisme à vous communiquer en plus. En tous cas pour ceux d'entre vous qui soutiennent le préavis. Premièrement le dossier concernant la transformation du STPA en cave communale a été soumis à l'enquête publique du 17 décembre 2014 au 22 janvier 2015. Il n'a suscité aucune opposition de la population. Deuxièmement, concernant l'enquête technique auprès des instances cantonales, celles-ci se sont exprimées favorablement par rapport au projet. En conclusion, je ne peux que vous demander celle qui figure en fin du préavis 01/2015. Merci.

Le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière. La parole n'ayant pas été demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote sur l'entrée en matière, laquelle est acceptée à l'unanimité.

Le Président ouvre la discussion sur le fond.

### **Monsieur Frank DUCRET demande la parole :**

En préambule je tiens à préciser que mon intervention est faite au nom de l'Union Pulliérane Vaud libre. La réorganisation des locaux de la Ville, qui fait

l'objet du préavis 01/2015 est un sujet relativement complexe, car il traite d'un ensemble de plusieurs entités, qui sont dispersées dans différents lieux du territoire de la commune de Pully. Le regroupement des locaux et des activités qui leurs sont liées nécessite une analyse détaillée des travaux qui sont à réaliser. Il est donc nécessaire de l'exposer avec clarté et précision. Personnellement, je considère que ce préavis n'est pas assez complet et explicite. Ceci pour nous permettre de prendre une décision aussi importante sur l'avenir des locaux de la vigne et sur un crédit de CHF 2'760'000.00 qui nous est demandé. De plus, ce préavis élude totalement le problème des conséquences financières d'un tel investissement. Je souhaite donc soulever plusieurs questions à ce sujet sur un certain nombre de problèmes qui ressortent de ce préavis. Il est nécessaire que les membres de cette assemblée puissent voter en toute connaissance de cause, sans ignorer les conséquences de leur choix. Je tiens donc à relever les points suivants :

Les chapitres 3 et 4 du préavis se rapportent à la description des travaux et les aspects financiers qui en découlent. Bien que les travaux soient répartis sur plusieurs sites, la présentation ne les mentionne pas séparément, et l'on retrouve dans les CFC 1, 2, 4, et 5, tous les travaux mélangés en une seule entité. Il est donc impossible de distinguer les travaux prévus dans un site ou un autre, par exemple le Prieuré 4, ce qui déforme complètement la vision des travaux spécifiques à chaque site. Deux, d'autre part les équipements d'exploitation attribués normalement au CFC 3, devraient être distincts des travaux du bâtiment correspondant au CFC 2. Le mélange qui a été réalisé rend très difficile, voire impossible, la distinction entre les CFC 2, et les CFC3. Ce dernier n'étant même pas mentionné dans le préavis, malgré sa valeur potentielle qui correspond à plusieurs centaines de milliers de francs. La réponse qui a été donnée à ma remarque par la DDGS est malheureusement incorrecte, car il existe également des installations sanitaires, de chauffage et de ventilation dans le CFC 3. Troisième point, il en est de même avec le CFC 9 qui concerne l'ameublement et la décoration, et qui est totalement absent du plan financier qui est présenté dans le préavis. Il s'agit pourtant d'inscrire, dans ce chapitre, l'ensemble des éléments mobiles d'exploitation prévus dans le projet. Ils ne sont d'ailleurs pas négligeables, et malgré une réutilisation partielle de l'outillage actuel, il ne faut pas oublier tous les équipements qui seront nécessaires pour l'aménagement intérieur de certains locaux. À titre d'exemple, vous trouvez sur le chapitre 3.1.3 du préavis, la description des futurs locaux destinés aux activités commerciales, qui comporte passablement d'équipements et d'ameublement, voir photo de la page 14, dont il n'est malheureusement pas question dans les aspects financiers du préavis. Ceci risque de renchérir passablement l'investissement prévu actuellement. Quatre, en ce qui concerne les locaux du Prieuré 4, il faut être conscient que leur attribution aux activités commerciales de la vigne correspond à l'usage d'une surface commerciale dont le rendement locatif est d'environ CHF 30'000.00 par année, soit 130m<sup>2</sup> à CHF 230.00 par m<sup>2</sup> par année, ainsi la valeur de rendement correspond à plus de CHF 500'000.00. Ce n'est donc pas négligeable. Cinq, il reste encore un problème majeur qui concerne l'impact financier sur les vignes de Pully. C'est-à-dire les conséquences financières d'un tel investissement sur les coûts réels de la vigne. En attribuant l'amortissement du crédit, soit CHF 184'000.00 par année durant 15 ans, dans le compte du patrimoine administratif au lieu de celui des

vignes, on évite d'aborder la problématique du rendement des activités de la vigne. En effet, si on ajoute cet amortissement au budget habituel du secteur vigne, il serait nécessaire de rajouter un montant de CHF 6.00 par bouteille, afin de couvrir les frais d'amortissement des travaux. Ce qui de toute évidence deviendrait insupportable dans l'économie privée. Dans la commune de Pully, la situation actuelle du secteur des vignes est en léger déficit. Mais la qualité des vins peut parfaitement justifier le petit écart que nous enregistrons chaque année. Dans le cas où ce déficit augmente de CHF 184'000.00 par année, sans compter la valeur locative du Prieuré 4, il vaut la peine de se pencher sur la question de la viabilité de ce secteur de notre économie. Sur ce point-là, je ne vous donnerai pas de réponse personnelle, mais je pense que pour soutenir les vignes pulliérannes, elle aurait excellente réputation. Mesdames et Messieurs, nous devrions tous accepter de payer pour chaque bouteille un supplément de CHF 6.00. Le plaisir de déguster nos vins passe pas un gros sacrifice financier, il faudra donc bien s'en souvenir toute à l'heure au moment de voter pour ou contre le crédit qui nous est demandé dans le cadre de ce préavis. A votre santé !

**Monsieur Philippe HALDY demande la parole :**

Comme vous venez de l'entendre, ceci malgré des coûts exorbitants, l'Union Pulliérane Vaud libre n'est pas opposée au projet de rassemblement des activités vigneronnes sur deux sites ; l'abri PC de Rochettaz, et le Prieuré. Toutefois, l'étude du projet a retenu toute notre attention en ce qui concerne les cuves de vinification situées au Prieuré, qui apparemment devraient être démembrées et mise à la casse, et remplacée par de nouvelles cuves adaptées aux conditions du local de Rochettaz. En fait, les anciennes cuves, qui ont permis de vinifier de magnifiques crus, dont certains primés, sont tout à fait utilisables sur le site du Prieuré, et pourraient y être maintenues à l'avenir comme elles fonctionnent à l'heure actuelle. Il est à relever que les premiers plans de rénovation du Prieuré ne mentionne pas, et fort heureusement, un chamboulement des sous-sols qui présenterait un immense danger de gêne des travaux en raison de la quasi inévitable découverte de vestige Romains à ce niveau. Pour revenir aux cuves elles-mêmes, nous pensons que le maintien de celles-ci au Prieuré présenterait une économie à la fois du prix de leur emplacement, et les frais de démolitions. Nous proposons que le préavis soit amendé, en déduisant la somme correspondante à l'achat de nouvelles cuves de vinification, additionnées du coût de la démolition des anciennes cuves. En étudiant le préavis, il ne nous est malheureusement pas possible d'articuler une somme tout à fait précise et nous proposons que, une fois cette somme communiquée par la Municipalité, nous puissions déposer un amendement plus précis puisque le préavis consiste à voter un amendement précis lui-aussi. Pour ce faire, nous demandons un renvoi de la discussion à la séance suivante, en invoquant l'article 85 du Règlement du Conseil Communal.

**Monsieur Gil REICHEN demande la parole :**

Si vous le permettez, juste sur la dernière intervention de Monsieur HALDY, je crois que le conseil est clairement devant un choix qui est important, c'est savoir s'il adhère au projet qui consiste à regrouper les activités d'exploitation de nos vignes. Et puis l'autre question c'est, est ce que le prix,

le crédit qui est demandé semble acceptable pour faire cette opération. Mais on n'est pas dans une situation où on va commencer à bricoler, si vous me passez l'expression, l'exploitation en disant « on groupe l'exploitation mais on maintient les cuves sur le site du Prieuré, pour faire une économie qu'on vous communiquera dans les semaines qui viennent. ». Je crois Monsieur HALDY ce n'est pas du tout l'idée, je crois qu'il ne faut pas reporter cette discussion. Les choses sont clairement expliquées, les intentions pourquoi il y a cette volonté de regrouper les activités d'exploitation, elles sont clairement explicitées dans le préavis et je crois que votre Conseil va se déterminer sur ce projet et pas sur une espèce de compromis dont on ne connaît pas ni l'utilité ni la fonctionnalité. Voilà, je crois que les choses sont claires, si on veut laisser les cuves d'exploitation, cela veut dire laisser l'exploitation au Prieuré, cela veut dire s'opposer au projet. Donc je crois qu'il est complètement illusoire et inutile de vouloir reporter cette discussion. Je crois que le Conseil doit en discuter, en débattre, savoir si ce coût est proportionné. C'est un coût élevé on en est conscient, Monsieur DUCRET l'a relevé, on a des explications à ces coûts qui ont été données en commission, mais je crois qu'il ne faut pas chercher à reporter cette discussion sous prétexte qu'on pourrait imaginer des compromis et des projets intermédiaire qui maintiennent partiellement les activités d'exploitation des vignes au Prieuré.

**Monsieur Philippe HALDY demande la parole :**

Je vous remercie Monsieur le Syndic pour ces précisions. Je tiens à vous dire qu'on ne cherche pas à faire du bricolage. Les locaux actuellement dans lesquels sont dispersées les activités de la vigne soit la Clergère, l'Hôtel de police et Chantemerle devraient être mis à Rochettaz. Par contre c'est une situation concernant les cuves de vinifications, elles sont existantes et sur place et fonctionnelles. C'est pas du tout du bricolage, on ne crée rien, on évite plutôt de faire un doublon.

**Monsieur le Syndic, Gil REICHEN :**

Je pense qu'il ne vous aura pas échappé l'importance des cuves de vinification dans le processus d'exploitation des vignes. Donc je vois quand même mal de regrouper l'exploitation des vignes à Rochettaz et de laisser les cuves de vinification au Prieuré. Je veux dire, c'est une situation en termes d'exploitation qui est absurde. Soit on déplace l'exploitation et on regroupe un certain nombre de locaux, c'est le projet qui est décrit dans le préavis. Mais cela veut dire toute l'exploitation, avec l'exception sur laquelle on peut discuter du local de dégustation qui est une autre chose, et qui a fait l'objet du vœu du Conseil auquel on tentera de répondre, mais on ne peut pas laisser des cuves de vinification à un endroit et puis dire qu'on regroupe l'exploitation du domaine à un autre endroit. Je veux dire c'est complètement contradictoire et moi je vous invite à refuser le report de la discussion, de débattre sur le fond sur ce projet qui est important et puis de prendre une décision.

**Monsieur Martial LAMBERT demande la parole :**

Décidemment on ne sera jamais d'accord, Monsieur le Conseiller DUCRET, sur le CFC. Il est utile de savoir que le CFC, Code des Frais de Construction et non

pas Certificat Fédéral de Capacité n'est pas contraignant. Et nous aurions pu utiliser d'autres méthodes. Pour le préavis qui nous occupe, nous aurions pu tout mettre sur le CFC 3 « équipements d'exploitation », à condition d'y inclure tous les travaux liés, maçonnerie, technique, aménagements. Etant donné que nous intervenons sur un bâtiment existant, sauf bien évidemment les frais secondaires qui restent dans tous les cas dans le CFC 5. Par souci de transparence, nous avons pris l'option d'utiliser les CFC 1 et 2, soit travaux préparatoires et bâtiments. Les équipements d'exploitation viticoles sont donc compris dans le CFC 25, comme décrit au chapitre 3.2 du préavis, page 16. Le choix de la répartition de ces prestations dans le CFC 2 tient également dans la particularité du projet. En effet, l'équipement de la cave est directement lié aux autres techniques ; chauffage, ventilation, sanitaires, électricité. La rubrique 2 concerne toutes les interventions sur le bâtiment, et la rubrique 25 concerne les installations sanitaires fixes. Et pour ce préavis particulier, cela concerne l'adaptation des installations existantes, la fourniture et l'installation des équipements d'exploitation vinicoles, la création de vestiaire et de locaux sanitaires et enfin du raccordement des nouveaux équipements. Je préciserai encore, que l'outillage actuel est prévu d'être réutilisé, il n'y a pas d'investissements supplémentaires à prévoir. Je vous remercie pour votre attention.

**Monsieur Pierre-Laurent ROCHAT :**

Mon propos n'est pas de mettre en cause ici l'existence des vignes de Pully, naturellement, loin de moi cette pensée. Elles étaient là, elles le sont aujourd'hui et elles le seront encore pour produire leurs fruits sans parler de la grappe figurant sur notre blason communal. Notre vin est bon, il l'est chaque année d'avantage avec ses récompenses, preuve du bon travail des gens chargés de le mettre en valeur. La question est ; savoir si l'on veut et l'on doit produire notre vin directement malgré le coût nécessaire aux infrastructures neuves à mettre en place, ou alors de simplement confier cette tâche hors du giron communal au risque de perdre peut-être l'appellation « Lavaux ». Visiblement, la détermination de la Municipalité est claire à ce sujet, soit de continuer à gérer notre vigne nous-mêmes. Dès lors, le problème du coût se pose quand même pour perpétuer cette situation. Mais où mettre la limite ? Un investissement de CHF 500'000.00, CHF 1'000'000.00, CHF 2'000'000.00, CHF 2'700'000.00, pour équiper nos vigneron pour les travaux de surveillance, traitement, etc... Jusqu'au stockage et à la vente, et cela avant d'avoir acheté le moindre décilitre de vin. Par ailleurs, y-a-t'il eut des alternatives étudiées à coût moindre avant de se fixer sur les locaux choisis ? Comme la ferme du parc Guillemin, comme le disait dernièrement un conseiller. Ce n'est, apparemment, pas le cas. Devant les défis de Pully annoncés par la Municipalité, avec le SDEL, la mobilité, les infrastructures, les besoins de la police, la remise en état du Prieuré, la piscine, les canalisations vieillissantes, etc... Sans oublier les besoins en aide sociale supplémentaires, doit-on s'orienter vraiment, vers une nouvelle dépense de cette nature ? D'aucuns diront que nous sommes des enfants gâtés, que c'est un sursaut d'orgueil, ou alors que c'est une carte de visite, voir une orientation stratégique utile et futuriste pour les générations prochaines. Bien habile qui saura le dire. Pour ma part, je trouve ce projet trop coûteux, prématuré et insuffisamment mûri, mu peut-être aussi par les besoins de la Municipalité de

libérer rapidement des locaux tels que ceux des caves actuelles du Prieuré et celles du poste de Police. Je le répète, n'y aurait-il pas d'autres emplacements adéquats sur Pully pour minimiser les coûts ? Un rapide calcul : CHF 2'760'000.00 pour une moyenne de CHF 15.00 la bouteille, cela représente plus de 180'000 flacons sans que l'on puisse en boire un seul gratuitement, sur une production annuelle avoisinant les 35'000 bouteilles. C'est beaucoup. Et c'est donc avec ces interrogations que je vous invite, chers collègues, à refuser ce préavis en l'état. Merci de votre intention.

**Monsieur Frank DUCRET demande la parole :**

J'aimerais rapidement dire que par tranche d'un demi-million, cela représente CHF 1.00 par bouteille, donc environ trois million, cela représente donc bien CHF 6.00 supplémentaires que coûte chaque bouteille. Mais je tiens surtout à répondre à Monsieur Lambert sur le débat des CFC. Bon mon expérience n'est que de 45 ans dans ce domaine, c'est peut-être peu à vos yeux, tant pis. Mais je prétends quand même en savoir quelque peu sur ce domaine. Présenter un préavis, un décompte financier avec des sites qui vont de la capite, dans les vignes du Pévret, au local du Prieuré 4 et également à l'abris de protection civil, des travaux dans ces trois lieux différents regroupés dans un seul CFC 2, un seul chapitre, sans distinction les uns des autres, c'est tout simplement pas possible. Ce n'est pas admissible. Je suis désolé, mais vous avez peut-être fait des calculs détaillés de chez vous, mais vous devez aussi nous les transmettre. Ce n'est pas de cette manière que vous allez obtenir notre approbation. Merci.

**Madame Lydia MASMEJAN demande la parole :**

J'aimerais juste faire une petite réponse à Monsieur DUCRET au sujet de ce décortilage des CFC. Je crois que la commune, et spécialement l'urbanisme a une manière de faire et de calculer dans laquelle elle a une certaine liberté dans le choix de ses CFC. Alors ce n'est peut-être pas votre manière de voir, mais j'aimerais dire une chose importante ici, c'est que ce décortilage n'a en fait aucune incidence sur le prix total. Et je crois que ce qui intéresse finalement le Conseil communal, et qui doit intéresser le Conseil communal, c'est le prix global et la question de savoir si le conseil veut investir cette somme pour déplacer les vignes du Prieuré dans le STPA. Et je ne pense pas que cette importance de savoir si telle dépense se trouve dans tel ou tel CFC ce n'est pas le rôle du Conseil communal de se déterminer sur ces aspects-là, et c'est, je dirais, à la limite inintéressant. Je me prononce également sur l'intervention de Monsieur ROCHAT. Je trouve juste un petit peu dommage, entre nous, qu'on n'en ait pas parlé plus tôt. Mais je dirais que l'importance de cet investissement ne doit pas être pris seul, seulement liée aux vignes. C'est clair qu'actuellement, si on était dans la situation dans laquelle on est aujourd'hui avec les vignes comme problème unique, on ne ferait pas cet investissement. C'est évident, on fait déjà des pertes sur les vignes, on en est conscients, c'est un problème, on est en train de chercher des moyens pour augmenter la rentabilité. Cette dépense ne vient évidemment pas améliorer la situation, et elle est quelque part un peu malvenue. Mais ce projet de déplacement est quand même largement lié à d'autres investissements, à un remodelage, une réfection de tout Pully en général. Et c'est clair que maintenant si on veut refaire des choses au centre de Pully, qu'on veut

réaménager ce centre de Pully, on doit utiliser les locaux qui sont au centre de Pully pour des choses qui sont liées à des activités urbaines. On a des demandes de toute part dans le Conseil pour toutes sortes de choses qui doivent se réaliser et être au centre de Pully. Par contre, les activités viticoles n'ont pas d'obligation d'être au centre, ni de nécessité d'être au centre. Alors c'est un peu dans ce cadre-là qu'on doit maintenant les déplacer. Donc ce n'est pas un investissement qui est strictement lié aux vignes, mais c'est un investissement qui est lié à l'ensemble du réaménagement du centre de Pully, Et c'est comme cela qu'il faut le voir. Et si on réaménage ce centre de Pully, et qu'on déplace ces vignes, alors oui, on peut décider de les supprimer. Mais ça, c'est une décision politique, c'est cela qu'on doit décider. Si on veut libérer ces locaux, et qu'on veut maintenir nos vignes, et bien on doit les déplacer ailleurs. Voilà, je vous remercie.

Le Président demande si Monsieur le Conseiller Philippe HALDY désire toujours le renvoi de ce préavis à la prochaine séance.

Le Conseiller Philippe HALDY acquiesce.

Le Président procède au vote du renvoi du préavis 01/2015, à la prochaine séance.

**Monsieur Pierre ZAPPELLI intervient :**

Le règlement prévoit que pour ce renvoi, il faut un cinquième des membres présents. Alors, le nombre de membre a été calculé au début de la séance mais, de nombreuses personnes sont arrivées depuis lors. Je pense qu'il faut d'abord qu'on sache combien il y a de membres dans cette salle avant de calculer le cinquième.

Le Président déclare qu'il y a 89 présents dans la salle et procède au vote du renvoi du préavis 01/2015, à la prochaine séance.

Le renvoi du préavis est accepté à 24 voix, donc plus du 1/5<sup>ème</sup>. Le préavis est renvoyé à la séance du 11 mars 2015.

## **2.6 Préavis 02/2015      Adaptation des émoluments de l'Office de la population - Adoption du Règlement communal sur le tarif des émoluments de l'Office de la population**

Le Président invite le rapporteur de la commission ad hoc, Monsieur le Conseiller André OGAY.

**Monsieur André OGAY :**

Votre commission ad hoc s'est réunie le 28 janvier 2015, le compte rendu de cette séance vous est présenté dans le rapport que vous avez reçu. Je ne vais donc pas vous le relire. Nous remercions Messieurs REICHEN et STEINER, ainsi que Madame NEDROTTI, cheffe de service population pour les informations transmises. La commission a prouvé à l'unanimité par neuf voix le présent préavis vous est soumis. Je reste à disposition.

Le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

La parole n'ayant pas été demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée.

Le Président ouvre la discussion sur le fond.

**M. David HAUSERMANN CHAPATTE demande la parole :**

J'ai un vœu, que j'aimerais émettre, qui concerne le point 4, qui permet aux gens qui sont suivis par le centre régional social d'être exonérés des taxes. Moi j'aimerais étendre ce point, que les mineurs, les enfants qui sont suivis par le service protection de la jeunesse ainsi que les tribunaux des mineurs sont aussi exonérés de ces taxes. Merci.

**Monsieur Richard PFISTER demande la parole :**

Il me semble que la moindre des choses serait qu'on nous explique pourquoi on veut exonérer ces gens de ces taxes. Ce sont des citoyens jusqu'à preuve du contraire égaux aux autres, simplement qu'ils ont besoin d'une certaine assistance. Cela ne justifie pas qu'on les exonère des taxes.

**M. David HAUSERMANN CHAPATTE :**

Donc ici c'est ma pratique personnelle en tant qu'éducateur spécialisé de demander ces taxes, donc de demander le remboursement de ces taxes, que finalement c'est aussi nous la collectivité qui les paie, demande un investissement énormément au niveau du volume de travail. Donc c'est pour cela que je demande que ces gens soient exonérés des taxes. Parce qu'ils sont financés finalement, comme pour d'autres bénéficiaires, de l'aide sociale par nous tous. Donc je pense que cela pourrait diminuer les coûts totaux au niveau du volume de travail pour ça.

**Monsieur le Syndic, Gil REICHEN demande la parole :**

Je ne suis pas très au clair pour savoir à quel endroit on se trouve dans la discussion, si on est dans une proposition de modification d'un article du règlement, d'ajout d'un article mais au fond j'ai envie de vous dire peu importe, je crois qu'il faut refuser cette proposition parce qu'en fait l'Office de la population a un pouvoir d'appréciation et si des gens présentent vraiment des difficultés telles qu'ils ne peuvent pas payer l'émolument modeste qui est indiqué dans ce préavis, il y a des possibilités d'exemption du paiement de cette taxe au cas par cas avec une appréciation du service de l'Office de la population, voire de la Municipalité si c'est nécessaire. Donc même si c'est un règlement qui fixe des émoluments de manière claire et explicite, même si ils augmentent avec la proposition qu'on vous soumet, il reste quand même un pouvoir d'appréciation pour les situations particulières.

Le Président demande à Monsieur le Conseiller **David HAUSERMANN CHAPATTE** quel est l'article qu'il souhaite modifier.

**M. David HAUSERMANN CHAPATTE :**

Ce n'est pas un article du règlement. C'est sous le point 4 du préavis, c'est un vœu que j'ai exprimé. Ce n'est pas une modification quelconque, c'est un vœu que ceci soit appliqué de la même manière comme pour les CSR.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et passe à l'étude du règlement communal et tarifs des émoluments de l'Office de la Population.

**Article 1<sup>er</sup> :** L'Office de la Population perçoit dès l'entrée en vigueur du présent règlement les émoluments suivants :

- a. Enregistrement d'une arrivée ;
- b. Enregistrement d'un changement d'Etat civil ;
- c. Enregistrement d'un changement des conditions de résidence ;
- d. Prolongation de l'inscription en résidence ;
- e. Enregistrement d'un départ ;
- f. Enregistrement d'un changement d'adresse dans la Commune ;
- g. Déclaration de résidence ;
- h. Attestation d'établissement ;
- i. Communication des renseignements ;
- j. Acte des mœurs ;
- k. Déclaration de vie ;
- l. Frais des rappels.

**Article 2 :** Sont réservés les dispositions du Règlement cantonal du 16 février 2011 fixant les taxes de Police des étrangers d'asile.

**Article 3 :** Les émoluments qui sont acquis à la commune sont perçus contre délivrance d'une quittance.

**Article 4 :** Les frais de ports sont à la charge des requérants soit en fournissant l'enveloppe réponse affranchie, soit en s'acquittant d'une surtaxe de CHF 2.00 par envoi.

**Article 5 :** Sont abrogés dès l'entrée en vigueur du présent Règlement, toute disposition antérieure relative aux taxes de contrôle des habitants perçues en vertu de ces compétences.

**Article 6 :** Le présent règlement entre en vigueur dès son approbation par le chef du département de l'économie et du sport.

La parole n'ayant pas été demandée, le Président clôt la discussion sur le Règlement communal des tarifs des émoluments de l'Office de la population, et procède au vote sur les conclusions du préavis 02/2015.

Le préavis 02/2015 est approuvé avec une large majorité, 1 contre et 6 abstentions.

## 2.7 Propositions individuelles

### 2.7.1 Postulat pour une contribution communale à la solidarité internationale et à l'aide publique au développement répondant pleinement aux objectifs de l'article 71 de la Constitution vaudoise.

Messieurs les Conseillers Jean-Blaise PASCHOUD et Eugène ROY avaient déposé un postulat pour une contribution communale à la solidarité internationale et à l'aide publique au développement répondant pleinement aux objectifs de l'article 71 de la Constitution vaudoise. Lors de cette séance du Conseil du 11 décembre 2014, le Conseil avait refusé de la traiter du fait qu'il n'y a avait pas eu de discussion avant la séance. Nous allons donc la traiter ce soir.

Le Président invite l'un des postulants à venir développer son postulat.

#### **Monsieur Jean-Blaise PASCHOUD :**

Ce postulat est lié à l'examen du budget puisqu'il concerne l'un de ses postes de la rubrique 141, aide au tiers-monde. Depuis des années la Commune attribue un montant de CHF 30'000.00 à ce poste concrétisant ainsi le principe de l'aide au développement retenu par l'article 71 de la Constitution vaudoise. Notre postulat porte, non pas sur le principe de cette aide, mais sur 3 points particuliers :

- a. Dans le cadre des principes applicables, faut-il distinguer aide humanitaire, souvent urgente, et aide au développement nécessitant une collaboration durable entre organisations et collectivités.
- b. Quels sont les critères qui doivent être retenus pour financer le montant de l'aide au développement ?
- c. Faut-il recourir plus largement au service de la FEDEVACO avec le triple avantage de la transparence accrue de notre action, du soutien de projets de qualité avec un bon suivi et une bonne conduite et de l'effet de levier que constitue la contribution supplémentaire de la Confédération liée à toute contribution Communale.

Nous vous proposons de pendre ce postulat en considération, le renvoyer à la Municipalité qui pourra se déterminer, dans le cadre du prochain budget communal, soumis à l'examen de la Commission des finances et de notre Conseil. Nous vous remercions de votre soutien.

Le Président remercie Monsieur Jean-Blaise PASCHOUD et ouvre la discussion sur le postulat.

#### **Monsieur Richard PFISTER :**

Pour plusieurs raisons, à la quasi-unanimité, le groupe PLR lundi s'est prononcé pour vous recommander le classement de ce postulat. Premièrement, on peut déjà être content d'avoir CHF 30'000.00 au budget pour une tâche qui n'est manifestement pas communale, mais qui relève essentiellement de la Confédération, même si lors de l'élaboration de la nouvelle Constitution, il y a eu un dérapage pratiquement non-contrôlé qui a

fait qu'on a prévu cet article qui a été cité. Renvoyer ce postulat à la Municipalité pour quelque chose que nous ne voulons pas adopter, c'est créer du travail administratif pour rien et un détour par la Municipalité inutile. C'est pour cela que nous vous recommandons de classer ce postulat.

**Monsieur Eugène ROY demande la parole :**

Je ne crois pas que le détour par la Municipalité soit inutile. Mais participer à la solidarité cantonale au niveau du développement me paraît une chose essentielle. Permettez-moi de souligner de manière un peu concrète tout l'intérêt que la commune de Pully pourrait trouver à bénéficier d'une relation avec la FEDEVACO (la fédération vaudoise de coopération). Il nous paraît important que la Municipalité puisse se pencher sur cette possibilité. Dans le cadre de la coopération au développement et il me semble que c'est le volet que nous abordons, dans le cadre de la coopération au développement, à la différence de l'aide humanitaire, le travail à long terme est très important. Ne pas entrer dans ce réseau qui nous est proposé par la FEDEVACO c'est se priver d'un savoir-faire qui a fait ses preuves au cours des 25 dernières années. Bien sûr, on peut toujours soutenir une petite organisation à qui l'on fait confiance et dont on connaît la bonne volonté ou l'enthousiasme ou le dévouement de ses bénévoles... ou dont l'originalité du projet nous plaît parce qu'il correspond, pense-t-on, à ce qui doit « être entrepris dans le tiers-monde ». Seulement, vous n'avez pas l'assurance que cette démarche d'entraide s'inscrive dans un ensemble où d'autres ONG tirent à la même corde, d'autres ONG qui pourront vous appuyer, vous aider à être professionnels, vous signaler certains écueils, certaines incompréhensions culturelles dans le pays où vous intervenez ; d'autres ONG qui vous inviteront simplement à ne pas réinventer la roue du développement.

Le savoir-faire de la coopération suisse que soutient la FEDEVACO, je l'ai apprécié sur le terrain. Et là je parle aussi bien du savoir-faire privé que du savoir-faire de la confédération. Je vous donne un seul exemple, mais un exemple très significatif. Depuis 1970 déjà, je sais tout le bien qui a été apporté aux populations locales par les ONG suisses grâce aux projets d'adduction d'eau. Une spécificité vraiment suisse ; au Cameroun c'était très impressionnant ! Créer un point d'eau, avec un robinet pour un village ou un quartier, c'est non seulement libérer des enfants ou des femmes d'une corvée quotidienne de plusieurs km avec un seau d'eau sur la tête. Mais c'est aussi plus d'hygiène, de santé ; moins de diarrhées amibiennes très souvent mortelles pour les petits enfants de moins de cinq ans.

Être conseillé par la FEDEVACO dans le choix d'un projet a un double avantage, d'abord pour la qualité des projets dont la FEDEVACO connaît l'impact sur le développement et la coopération. C'est le premier avantage. Il y a l'eau bien sûr mais il y en a bien d'autres : éducation/appui à la formation continue ; planning familial ; promotion de la femme : agriculture ; des domaines dans lesquels il est possible à la FEDEVACO d'agir plus spécifiquement en cofinçant des ONG efficaces et bien-implantées dans le pays, en les soutenant de diverses manières. Et ça c'est le deuxième avantage: être plusieurs à tirer à la même corde. Tout seul, vous n'allez pas

tirer parti de vos erreurs ; à plusieurs vous avez plus de chances d'y arriver, j'en ai fait l'expérience. Si notre municipalité peut poursuivre cette réflexion et prendre un peu de temps pour rencontrer la FEDEVACO et voir avec elle comment modaliser les CHF 30'000.00 que nous avons mis à notre budget, tant mieux. Je vous remercie de votre attention.

**Madame Christine RENAUDIN :**

Je serais brève puisque nous approchons de la fin de cette séance. Pour avoir travaillé durant 5 ans dans les pays en développement, entre l'Afrique, l'Amérique latine et l'Asie, je pense être apte à apporter un éclairage. Tout mouvement de soutien qui encourage une aide sur place et contrairement à Monsieur PFISTER, est à encourager. C'est une des préventions aux flux migratoires qui apportent chez nous une quantité appréciable de réfugiés économiques. Donc j'irais dans le sens du soutien de cette proposition. Car tout soutien sur place nous protège. Ensuite, j'ai une remarque, une petite rectification, on ne parle plus de pays du Tiers-monde, puisque ce sont plus de deux tiers de l'humanité qui sont dans cette catégorie. Donc l'appellation Tiers-monde est surannée. Il s'agit maintenant de pays en développement. Je voulais juste vous dire qu'il y a une rectification de vocabulaire. Je reviens donc à mon principe. S'il vous plaît encouragez une motion, elle est humainement défendable, et deuxièmement, elle vous protège, merci.

**Monsieur Lucien GANI demande la parole :**

Je crois qu'il faut examiner plus en détail le but de ce postulat. On vous a dit que le but se décompose en trois parties, en vérité j'en vois deux. La lettre b est affairante à la quotité de la contribution, et à mon avis sur cette question-là on ne devrait en discuter que dans le cadre du budget, je ne vois pas qu'il y ait une nécessité de passer par un postulat pour modifier le montant qui figure déjà au budget. Il n'est pas du tout dans mon idée de minimiser l'importance de l'aide sociale, de l'aide aux pays en développement, mon fils se trouve en ce moment au Burkina Faso et je suis très sensible à ces questions-là, mais je pense que sur la question de la quotité, il faut examiner les dépenses de la commune dans son ensemble et fixer ce montant dans le cadre du budget. Et les deux autres points, sont des points d'organisation de cette aide sociale. Et à ce sujet j'aurais tendance, vous direz peut-être une fois n'est pas coutume, à faire confiance à la Municipalité pour s'organiser pour voir quels seraient les avantages effectifs de passer par la FEDEVACO ou d'organiser la distribution de son aide sociale de manière plus directe. Je crois qu'il est extrêmement important dans ce domaine-là de viser à l'efficacité, d'éviter des intermédiaires inutiles. On ne distribuera pas de la même manière des montants de CHF 200'000.00 ou de plusieurs millions, ou des montants de l'ordre de CHF 30'000.00. Je crois que c'est la Municipalité qui peut le mieux juger de ce qui est le plus adéquat à ce sujet.

**Madame Isabelle KRENGER :**

J'ajouterai que, en son temps, Monsieur THONNEY qui était Syndic, avait expliqué où le jour quelqu'un avait demandé qu'on diminue l'aide au développement, il avait dit qu'il passait en général par la société « Nouvelle Planète » qui fait partie de la FEDEVACO, donc ce n'est pas une nouveauté

ce que vous proposez, donc cela existe déjà. Ce serait intéressant de savoir si cela a continué et ce qu'on fait à part l'eau en Mauritanie, j'ai découvert cela à Noël, donc ce serait intéressant de savoir ce qui se fait.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion, et procède au vote du renvoi du Postulat à la Municipalité.

Le postulat est renvoyé à la Municipalité avec 47 oui, 37 non et 3 abstentions.

**Madame Annie MUMENTHALER demande la parole :**

Je me permettrai de demander la contre-épreuve. Merci.

Le Président procède au vote une nouvelle fois.

Le postulat est renvoyé à la Municipalité avec 42 oui, 36 non, et 4 abstentions.

### **2.7.2 Réponse à la motion Déchets encombrants du 10 octobre 2012.**

Le Président donne la parole à la Municipalité pour commenter sa réponse.

**Monsieur Marc ZOLLIKER :**

Peu de commentaires puisque vous avez tous reçu la réponse de la Municipalité, si ce n'est pour vous dire que la question était la suivante. C'était rétablir la collecte des objets encombrants au porte à porte, c'est-à-dire dans la rue ou trouver d'autres solutions. Alors ce que la Municipalité a essayé de faire c'est justement de trouver d'autres solutions qui sont énumérées dans le rapport qui vous sont présentées ce soir, dont certaines ont bien fonctionné, d'autres non, ce qui fait que la Municipalité ne les a pas retenues pour la suite. Par contre comme vous avez pu le constater, nous continuons à chercher la meilleure solution possible pour la récupération des objets en bon état puisque nous allons encore tenter une expérience cette année avec des stands d'échange lors des journées de récolte des données spéciaux. Voilà ce que je peux vous dire pour l'instant. Je vous remercie de votre attention.

**Madame Annie MUMENTHALER demande la parole :**

Je m'adresse plus particulièrement à Monsieur Marc ZOLLIKER. Dans la conclusion de votre réponse, vous demandez à notre Conseil de prendre acte des mesures proposées, et d'accepter le contenu du présent rapport. Dans notre Règlement du Conseil, annexe 2 page 39, il est écrit, je cite « la prise d'acte est une simple prise de connaissance, ce n'est pas une acceptation, elle n'est pas soumise au vote et n'engage pas le Conseil. » fin de citation. Vous ne pouvez lier cette prise d'acte avec une acceptation dans une seule votation, même si un point les sépare dans votre texte. Maintenant je voudrais aborder le fond. Dans votre étude faite sur 22 mois, je constate que la Municipalité a mise en œuvre, comme les vides greniers, et les boîtes d'échanges pour petits objets. Mais par contre, la suppression d'un service à la population demeure. De nombreux pulliérans, ne vous en déplaît, sont

toujours mécontents de la suppression de la récolte des objets volumineux et encombrants, telle qu'elle existait. Par ailleurs, notre déchetterie, comme vous le notez dans votre réponse, n'est plus adaptée, et nous ne sommes pas prêts de trouver un autre terrain pour aménager une nouvelle déchetterie. En page 15 de votre réponse, vous vous plaisez à rappeler votre programme de législature. Ce qui me semble pour le moins incongru dans ce contexte. En effet, en parlant d'élimination des déchets, vous mettez en reliefs que cela favorise les rencontres, que cela fait partie de la politique sociale envers les seniors, développe l'attractivité, promeut des animations et une vie festive. C'est à mon avis quelque peu présomptueux. Je ne pense pas que les pulliérans pris dans des files d'attentes pour la déchetterie voient sous cet angle votre action. En conclusion, sur la réponse globale de la Municipalité, l'UDC maintient sa démarche d'octobre 2012, réitérée d'ailleurs par de multiples reprises durant ces deux dernières années, de réintroduire la récolte porte à porte des objets volumineux et encombrants trois fois par an comme autrefois. Cela aura pour avantage, entre autres, de désengorger la déchetterie. Nos concitoyens méritent que ce service de ramassage soit maintenu. Nos finances le permettent. Un tel effort de la part de la Municipalité serait fortement apprécié et compenserait un tant soit peu la non diminution des impôts en 2015. Si nécessaire, nous nous réservons le droit de lancer une initiative dans ce sens. Chers collègues, nous vous recommandons de refuser ce soir cette réponse de la Municipalité, afin de ne pas avaliser dans son ensemble les décisions prises par celle-ci, dont la suppression du ramassage des déchets encombrants. Nous n'avons pas été consultés en amont, nous n'avons pas à ratifier en aval.

**Monsieur Alexis BALLY demande la parole :**

D'abord un détail, j'ai trouvé curieux que la réponse de la Municipalité à une motion figure sous « propositions individuelles » à l'ordre du jour, mais enfin on ne va pas se formaliser pour cela. À l'origine de la motion, il y avait donc cette suppression du ramassage porte à porte des objets encombrants. J'appréciais particulièrement ce ramassage parce que cela permettait à tout un chacun de réutiliser des objets qui étaient encore utilisables. Alors les mesures prévues par la Municipalité ont été présentées dans une communication et ensuite elles nous ont été présentées, donc aux signataires de la motion, au cours d'une séance où nous avons aussi reçu ce rapport. Alors, les premières réactions, surtout à l'issue de la communication de la Municipalité, c'était de dire « dommage du peu ». Et finalement, devant l'excellence du rapport, devant les explications de la Municipalité, du Conseiller municipal en charge sur les difficultés de réorganiser un ramassage porte-à-porte annuel ou bisannuel, vu la quantité de déchets à atteindre, cela posait vraiment des problèmes insurmontables. L'option de prévoir un ramassage à la déchetterie était aussi problématique vu le manque de place. D'ailleurs, le rapport de la Municipalité, sous bilan, parle du succès de déchetterie, je ne sais pas si il faut se réjouir de ce succès, parce que c'est presque une corrida pour arriver à utiliser ce service. En attendant je trouve que les mesures adoptées par la Municipalité méritent d'être saluées. Entre autres ces boîtes d'échanges, la possibilité d'amener des objets à l'occasion du ramassage des déchets spéciaux, et des aides, qui ont été très appréciées, aux vides-greniers. Tout cela pour dire

que je vous invite à accepter la réponse de la Municipalité, et je crois savoir qu'une proposition d'amélioration va vous être présentée par l'UP, et je vous invite d'emblée à l'accepter. Je vous remercie.

**Madame Verena KUONEN demande la parole :**

En fait, l'Union Pulliérane va déposer un amendement, selon les dires de Madame MUMENTHALER ce n'est pas possible, mais on va voir ce que l'on peut faire dans le cas présent. Au nom de l'Union Pulliérane Vaud libre, je tiens tout d'abord à relever la qualité du rapport relatif à la réponse à la motion BALLY. Il est fourni, détaillé et il répond aux questions exprimées dans la dite motion cosignée par plusieurs partis politiques dont le nôtre. En date du 3 novembre 2014, Monsieur Marc ZOLLIKER, Municipal de la DTSI et ses collaborateurs ont fait une présentation complète aux motionnaires et aux cosignataires. Lors de cette séance, je n'ai pas saisi que le ramassage gratuit des déchets encombrants était réservé uniquement à une partie des pulliérans. Comme il n'est jamais trop tard pour bien faire, l'Union Pulliérane Vaud libre dépose l'amendement suivant aux conclusions : « Les déchets encombrants sont ramassés une, voire deux fois par année gratuitement. Cette prestation doit être offerte à tous les habitants de la commune, indépendamment de la capacité fiscale. Si lors du débat de novembre 2014, sur le taux d'imposition, notre parti a soutenu le taux d'imposition à 63 points, c'était aussi pour pouvoir offrir ce genre de prestation aux habitants de notre commune. ». En conclusion, l'Union Pulliérane Vaud libre demande au Conseil communal de soutenir l'amendement précité. La Municipalité choisira sous quelle forme cette prestation sera fournie. Merci de votre attention pour l'Union Pulliérane Vaud libre.

**Monsieur le Syndic, Gil REICHEN demande la parole :**

Je ne sais pas si je vais rejoindre la position de Madame MUMENTHALER, si c'est le cas je m'en réjouis. Mais j'aimerais vous dire Madame KUONEN que l'appréciation de la Municipalité fait que vous ne pouvez pas amender un rapport à une motion qui est présentée par la Municipalité. On a une conclusion, on en a même deux sur lesquelles peut-être certains ne sont pas d'accord mais qui demandent au Conseil s'il considère que cette réponse est adéquate et lui convient, ou pas. Même là-dessus on a même un certain nombre de doute, parce que le Règlement ne précise pas si la réponse de la Municipalité doit être approuvée par le Conseil ou pas. Mais enfin, c'est un usage qu'on pratique depuis de nombreuses années et qui se pratique d'ailleurs dans d'autres communes. Raison pour laquelle on a formulé une conclusion pour savoir si le Conseil accepte la réponse ou pas. Mais on ne peut pas amender cette conclusion qui vise seulement à accepter la réponse de la Municipalité ou la refuser. Votre proposition si vous souhaitez la faire, de notre point de vue, doit faire l'objet d'une motion séparée. Puisque la motion de Monsieur le Conseiller BALLY avec ses cosignataires visait soit à réintroduire le ramassage de encombrants, soit à expliciter d'autres alternatives. Et c'est la voie qu'a choisi la Municipalité, avec l'idée que Monsieur BALLY a rappelé, de favoriser la récupération, dans la mesure du possible, d'un certain nombre d'objets. Maintenant votre proposition c'est autre chose. C'est clairement de demander la gratuité, sous une forme

encore indéfinie, parce que la chose est pas tout à fait précise, telle que vous l'avez formulée. Mais c'est clairement de notre point de vue une autre proposition qui doit faire l'objet d'un autre développement. Voilà, c'est la position de la Municipalité par rapport à cette question d'amendement, mais qui est, je vous ne le concède pas sur le fond de votre proposition, mais sur un aspect purement formel.

**Monsieur Marc ZOLLIKER :**

Peut-être juste quelques éléments de réponses. Tout d'abord aux remarques qu'a formulé Madame la Conseillère MUMENTHALER, et ensuite par rapport à la proposition de Madame la Conseillère KUONEN. Alors, Madame MUMENTHALER, vous parlez de mécontentement dans la population. Le fait est que, hormis parfois au sein de ce Conseil, la direction des travaux des services industriels n'a pas vraiment reçu de plaintes de la part de la population. C'est comme cela, il y a plutôt une satisfaction de ne plus voir des amoncellements de déchets dans la rue deux ou trois fois par année. Maintenant, en ce qui concerne la déchetterie, vous avez parfaitement raison. La déchetterie souffre malheureusement de problèmes de fréquentation, de son trop grand succès. Mais sachez que la Municipalité réfléchit à des solutions alternatives. Pas forcément la construction d'une nouvelle déchetterie, parce que comme vous l'avez précisé ce n'est pas forcément évident de trouver un terrain à Pully pour construire une déchetterie plus grande. Mais la Municipalité réfléchit à d'autres solutions qui pourraient être mises en œuvre assez rapidement. Voilà pour ce qui est de la réponse. Maintenant par rapport à notre programme de législature, évidemment, mais vous savez très bien que cela fait partie de chaque réponse, sous chaque préavis de la Municipalité. Alors il y a des éléments qui ressortent quand même. Il y a « un vide-grenier favorise les rencontres » donc cela participe à l'animation de cette commune. Maintenant par rapport à la demande de Madame la Conseillère KUONEN. Moi je suis quand même étonné de votre remarque quand vous dites que vous êtes très surprise d'apprendre que la gratuité du ramassage des encombrants chez les particuliers, vous n'étiez pas conscientes que ce n'était que pour une partie des pulliérans. En effet, la première communication sur un ramassage, une collecte payante sur appel des objets encombrants a été faite parallèlement, elle a été faite le jour de la présentation du préavis sur la gestion des déchets et la nouvelle taxation le 10 octobre 2012. Donc cela c'est une première chose. Ensuite, la même année, dans sa séance du 22 décembre, une autre communication de la Municipalité présentait les mesures sociales envisagées, dont le ramassage gratuit sur appel pour les personnes à mobilité réduite et pour les personnes à faible revenu. Maintenant, on peut parler de la conséquence de votre demande. Je ne sais pas si vous vous rappelez, mais il y a 8'500 ménages à Pully. Alors proposer la gratuité deux fois par année du ramassage chez 8'500 ménages à Pully, j'espère que vous imaginez ce que cela implique. En termes de ressources humaines, en termes de transport, et aussi en termes financiers. Parce que vous ne le savez peut-être pas, mais je peux vous le redire, les CHF 50.00 qui sont demandés pour un ramassage sur appel à domicile, ils ne couvrent qu'un tiers des frais réels de ce ramassage. Cela veut dire que chaque intervention chez un privé coûte CHF 150.00 à la Commune. Or, 8'500

ménages, même s'il n'y a que la moitié des ménages qui demandent une intervention, cela représente à peu près trois jours ouvrables avec un camion qui circule trois jours ouvrables par semaine à l'année dans la commune. Avec un coût qu'on peut estimer à environ CHF 300'000.00. Voilà, mais l'essentiel n'est pas là. Je crois qu'il faut accepter, ou refuser, c'est effectivement ce que vous a dit notre Syndic toute à l'heure ; vous pouvez accepter ou refuser la réponse que la Municipalité donne à la motion de Monsieur BALLY et consorts. Je vous invite évidemment à accepter cette réponse.

**Madame Christine RENAUDIN :**

Je ne voudrais pas parler au nom de Madame KUONEN, mais je ne crois pas qu'elle a demandé un ramassage personnalisé auprès des habitants comme vous l'entendez. Je crois qu'elle a demandé un ramassage au niveau de la commune comme c'était précédemment la coutume. C'est-à-dire un ramassage global, pas chez chaque ménage. Maintenant, j'avais une demande. Vu le territoire relativement petit de la déchetterie, et le nombre d'habitants, est-il envisageable d'étendre les heures d'ouvertures ? C'est simplement mathématique, puisqu'on a un certain nombre de déchets à apporter à la déchetterie, si les heures d'ouvertures étaient plus étendues, il y aurait moins de queue. Deuxièmement, serait-il, ça c'est un peu plus compliqué, mais serait-il envisageable de ne pas avoir des bennes pour les verres de couleur verte et de couleur brune, puisqu'on a vu, dans un excellent reportage de Mise au point que de toute manière à Saint-Prex ils ne produisaient que du verre foncé. Pourrait-on avoir une seule benne pour les verres foncés, une seule benne pour les verres clairs, et à la place une benne pour les plastiques. Parce que j'ai constaté moi-même, pour faire des incursions absolument hebdomadaires à la déchetterie, que le nombre des plastiques est énorme. Donc ma demande est double, et je vous remercie de pouvoir me répondre si c'est possible.

**Madame Annie MUMENTHALER :**

Monsieur le Municipal Marc ZOLLIKER. Vous m'étonnez vraiment franchement. Parce que quand vous dites que le ramassage des objets encombrants coûte très cher, je vous rappelle que pendant des dizaines d'années, il a eu lieu. Et lorsque nos finances allaient mal, il a eu lieu aussi. Donc dans les conditions actuelles de nos finances, je trouve que de revenir avec ce prétexte n'est pas bon du tout.

**Monsieur Marc ZOLLIKER :**

Pour répondre directement à Madame la Conseillère MUMENTHALER, je crois que ce n'est pas uniquement une question financière, c'est bien ce que vous trouvez dans notre rapport. Le problème est ailleurs. D'une part, la quantité des déchets qui étaient collectés sur la route n'a pas arrêté d'augmenter, la qualité de ces déchets par contre a été inversement proportionnelle à l'augmentation, non, proportionnelle à l'augmentation, elle était devenue de plus en plus mauvaise, les déchets de plus en plus petits. Les encombrants finalement ne représentaient plus la majeure partie des déchets qui était déposée sur la route. Donc ce ramassage n'atteignait plus le but qu'il avait au départ. C'est surtout une question d'ordre sur la

chaussée. Ce n'est pas seulement une question financière. Maintenant, je vous disais tout à l'heure qu'il y a d'autres solutions qui sont envisagées par la Municipalité. Cela c'est pour répondre aux remarques de Madame la Conseillère RENAUDIN. Alors les heures d'ouvertures de la déchetterie ont déjà été étendues. Je crois qu'on ne peut pas faire beaucoup plus que c'est le cas maintenant. Maintenant, quand je vous disais que la Municipalité envisageait d'autres solutions. Alors une des solutions pourrait être la suivante : vous savez que les habitants des Monts-de-Pully se rendent déjà à la déchetterie nouvellement ouverte cette année, l'année passée à Savigny. La Municipalité étudie maintenant si on peut étendre l'utilisation de la déchetterie à une partie, ou éventuellement plus, de la population pulliérane. Mais vous aurez ces réponses prochainement. Je vous remercie.

**Monsieur Richard PFISTER :**

Pour ce soir, il faut être clair. Si vous êtes en faveur du ramassage des objets encombrants comme il se faisait précédemment, vous devez refuser ce rapport. Ce que je ferai personnellement. Si vous êtes en faveur des solutions préconisées par la Municipalité, comme par exemple mettre des boîtes d'échange pour les canapés que vous auriez à déposer auparavant sur le trottoir, alors vous acceptez le rapport.

**Monsieur le Syndic Gil REICHEN :**

Je vois que les déchets passionnent toujours les foules et le Conseil communal. Je ne sais pas s'il faut s'en réjouir. Mais je dois quand même corriger ce que vient de dire Monsieur le Conseiller PFISTER sur la portée du vote, d'accepter ou non le rapport de la Municipalité. Justement Monsieur PFISTER, il ne s'agit pas en refusant de réintroduire le ramassage des déchets encombrants, et en acceptant la réponse de valider sa suppression. Le rapport répond à une motion, qui disait : soit vous réintroduisez le ramassage des déchets encombrants, soit vous présentez d'autres solutions alternatives. Et l'appréciation du Conseil doit dire, est-ce que le rapport répond à cette motion-là. Si la motion était de dire « vous réintroduisez le ramassage des déchets encombrants comme il était », évidemment que le rapport répond pas à ça. Mais le rapport répond à la motion telle qu'elle a été déposée, et votre Conseil doit juger cela et que cela. Ceux qui souhaitent la réintroduction de ce ramassage de déchets encombrants, je ne veux pas dire que c'est un autre problème, c'est en tout cas une autre motion. Comme je prétends que la proposition de Madame KUONEN doit faire l'objet d'une autre proposition sous forme de motion et pas d'amendement d'un rapport à une proposition qui avait le mérite d'être claire, que certains trouvaient peut-être trop ouverte en disant c'est soit le ramassage soit d'autres alternatives, mais enfin la motion était formulée de cette manière et on a répondu à la formulation de cette motion. Donc le vote n'est pas pour ou contre la réintroduction du ramassage des déchets encombrants.

**Madame Annie MUMENTHALER :**

Madame, Messieurs les Municipaux, vous avez oublié quelque chose : le vice de forme. Qu'en est-il de votre vice de forme ? À mon avis, ou vous proposez une prise d'acte, ou vous proposez une acceptation, mais pas les deux.

**Monsieur le Syndic Gil REICHEN :**

Il n'y a pas de vice de forme Madame MUMENTHALER, il n'y a pas de vice de forme. Prendre acte, on a eu des débats assez épiques devant ce Conseil sur la notion de prendre acte ou pas. Dans d'autres communes, cela pose beaucoup moins de problèmes existentiels. C'est juste de dire qu'on a lu le rapport, ça je pense que vous arrivez à le faire. Et puis l'autre conclusion, qui est de dire si vous trouvez que ce rapport répond à la motion ou pas. C'est simple, il n'y a pas de vice de forme. Il ne faut pas avoir peur du prise d'acte. Le prise d'acte c'est juste l'annexe que vous avez citée, il me paraît assez claire, il n'engage pas le Conseil, elle dit juste que vous avez lu le rapport.

**Madame Annie MUMENTHALER :**

Monsieur le Syndic, regardez à la page 39 du règlement. D'autre part, je trouve ridicule de demander une prise d'acte et une acceptation, parce que comme vous le dite si on accepte, cela veut dire qu'on a lu, on n'a pas besoin de prendre acte.

**Monsieur le Syndic Gil REICHEN :**

Ecoutez, moi je trouve assez hallucinant ce débat mais (rires). Si vous ne voulez pas prendre acte, vous ne prenez pas acte. Vous oubliez la première conclusion et puis vous ne votez que la deuxième.

**Monsieur Alexis BALLY :**

Je vais essayer de finir par me faire l'avocat de la Municipalité dans cette affaire. Je vous invite vivement à accepter le rapport et, je trouve que le Municipalité s'est donné la peine de présenter des alternatives intéressantes, qui peuvent servir d'exemple à beaucoup d'autres communes. Parce que je vous rappelle qu'au moment de l'introduction de la taxe au sac, quasiment toutes les communes ont supprimé le ramassage des déchets encombrants dans la rue. C'est dommage mais enfin, c'est comme ça. Donc moi je vous invite, encore une fois, à accepter ce rapport.

**Madame Christine RENAUDIN :**

Je partage l'avis de Monsieur le Syndic, ce débat est absolument hallucinant. Monsieur ZOLLIKER, si vous nous envoyez à Savigny, cela fait 19 kilomètres. Je vous rappelle que le tri des déchets a la vocation d'être écologique. Si vous demandez aux pulliérans de faire à peu près 20 kilomètres pour aller jeter leurs plastiques, ça va pas jouer je vous promets.

Le Président demande si Madame la Conseillère Verena KUONEN souhaite maintenir son amendement ou le transformer en motion.

**Madame Verena KUONEN :**

De toute façon l'amendement, selon le règlement je ne peux pas le maintenir. Donc il sera transformé, mais je verrai ça pour la prochaine séance. Parce que de toute façon une motion il faut quand même qu'elle soit un peu plus étayée, donc là je ne peux pas. Mais je reviendrai à la charge, ça c'est sûr.

Le Président remercie Madame la Conseillère Verena KUONEN.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion.

Le Président déclare que la Municipalité propose de voter sur les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Pully, vu le rapport de la Municipalité du 17 décembre 2014 décide :

1. De prendre acte des mesures proposées par la Municipalité au chapitre 5 du présent rapport.
2. D'accepter le contenu du présent rapport et de considérer que la Municipalité a ainsi répondu à la motion objet : déchets encombrants du 10 octobre 2012.

Le Président demande donc aux membres du Conseil communal s'ils sont d'accord de considérer que la Municipalité a répondu à cette motion.

Le Conseil accepte la réponse à large majorité, 16 contre et 6 abstentions.

## **2.8 Divers**

### **2.8.1 Madame Krenger demande la parole :**

Je désire m'adresser à Monsieur ZOLLIKER, encore lui, on le fait beaucoup travailler ce soir. Mais comme je lui ai envoyé des questions, je vais lire mes questions :

Monsieur le Municipal, lors de la séance du 11 décembre 2014, les Conseillers ont reçu la communication 21/2014, concernant le bouclage du préavis 16/2011, Projet MAREP, mesures accélérées de réduction de la consommation de l'éclairage public. Suite à vos travaux et à vos calculs, on peut constater que la consommation annuelle d'électricité a diminué de 40%. C'est fort bien. Je souhaite toutefois poser deux questions :

Quelle suite concrète avez-vous donné à l'étude menée par la société belge pour l'amélioration de l'éclairage de rue de Pully ?

Pourquoi les usagers constatent-ils que l'éclairage n'est pas très performant dans certaines rues ? Pour exemple, l'avenue des Collèges, très sombre à l'heure où les jeunes rentrent d'activités sportives, la Grand Rue qui ressemble à un coupe-gorge, la Place Neuve qui est un champ d'obstacles mal éclairés et C.-F. Ramuz où les trottoirs ne sont pas bien éclairés, et dont les passages piétons sont si sombres qu'on ne voit pas les piétons, encore moins les soirs de pluie. Il me semble urgent que les installations soient revues. L'orientation des lampes mieux réglée, et que la sécurité piétonne soit maximum grâce à une lumière performante. Merci de votre réponse.

**Monsieur Marc ZOLLIKER :**

Effectivement, vous me faites beaucoup travailler ce soir, mais bon, la Municipalité a l'habitude de travailler beaucoup alors je vais me faire un plaisir de vous répondre (rires).

J'aimerais déjà en préambule remercier Madame La Conseillère KRENGER de m'avoir transmis ses questions lundi déjà, ce qui me permettra de lui répondre ce soir. J'espère à sa satisfaction.

Concernant tout d'abord le plan lumière pour le centre-ville de Pully. Je peux vous dire que le Municipalité a récemment validé la version finale de ce plan, et nos mandataires sont actuellement en train de travailler sur un document de synthèse qui sera prochainement communiqué et présenté à votre Conseil. Toutefois, l'élaboration d'avant-projets, la réalisation de certaines mesures sont prévues cette année déjà. Il s'agit notamment de l'éclairage des espaces entourant le collège Arnold-Reymond, de la mise en lumière du Théâtre de l'Octogone, et de la reprise du passage inférieur qui mène du collège Arnold-Reymond vers la Place Neuve. Concernant les points d'éclairage public que Madame KRENGER a cité, une fois de plus la DTSI n'a pas vraiment reçu de plaintes d'usagers au sujet de ces routes. Ce que je peux vous dire c'est les informations que nous avons pu recueillir lors de la marche exploratoire nocturne qui s'est déroulée justement en ouverture du travail sur le plan lumière. À cette occasion par exemple, les personnes qui étaient présentes ont considéré que l'éclairage de l'avenue des Collèges était trop fort pour certains, et trop faible pour d'autres. Donc la perception de l'éclairage est toujours quelque chose qui est assez contrasté. C'est peut-être dû, à cet axe, au fait qu'effectivement c'est un axe qui se situe en zone 30 à l'heure, donc les nouveaux luminaires sont plus bas. Ils sont situés évidemment d'un côté de la route, pas des deux côtés, ce qui fait qu'un des trottoirs et par la force des choses mieux éclairé que l'autre. Concernant l'éclairage de la Grand Rue, cet éclairage par contre a suscité, d'après les comptes rendus qu'on fait nos mandataires, des échos plutôt positifs. Pour rappel, il est constitué de lanternes traditionnelles, et de spot qui sont situés sur les avants toits et qui créent des points lumineux, qui forment des points lumineux sur le sol de la rue. Il s'agit en fait du même type d'éclairage qui est utilisé en dehors des spots, mais les lanternes c'est le même type d'éclairage qui est utilisé dans l'ensemble de l'ancien bourg de Pully. Et, en tout cas au cours de cette marche exploratoire, les participants étaient pratiquement unanimes à vouloir cet éclairage conservé. Concernant l'avenue C.-F. Ramuz, alors là c'est une surprise puisque les gens ont plutôt formulé, plutôt dit que la route était trop éclairée. Alors voilà, par rapport aux passages piétons, je peux vous dire que ces dernières années deux carrefours ont été refaits du point de vue éclairage parce qu'ils étaient effectivement considérés comme étant insuffisamment éclairés, il s'agit du carrefour de Ramuz-Source, et de celui de la Tour Haldimand sur l'avenue Guisan. Donc ces deux-là ont été refaits, mais à notre connaissance, l'éclairage de tous les autres passages piétons pullliérans respectent les normes en vigueur. Voilà, j'espère vous avoir répondu, et je vous remercie pour votre attention.

**Mme Isabelle KRENGER demande la parole :**

Je veux bien croire que vous avez refait les luminaires, mais passez à C.-F. Ramuz de nuit avec des phares en face de vous, on ne voit pas le passage piéton, notamment celui qui n'a pas de feu, et on ne voit pas les piétons qui sont sur le trottoir. Et ce qu'on n'a pas de possibilité de mettre des lampes plus fortes, juste là où il y a des passages piétons ? Comme cela avait été un mode de faire que préconisait le TCS, ou le bureau des accidents. Donc moi là je trouve que c'est vraiment faible. C'est à cause des phares des gens qui sont en face aussi, mais disons que je pense qu'on pourrait quand même améliorer. Vous avez qu'à tourner le bouton quand il y a beaucoup de circulation ! Puisque vous dites que vous avez des lampes réglables.

**Monsieur Marc ZOLLIKER :**

Ecoutez, je prends note de vos remarques, on va faire un tour pour voir, mais normalement les passages piétons ne sont pas forcément éclairés de façon plus forte, mais par un éclairage différencié qui permet de distinguer, ou de mieux distinguer les piétons. Mais on va faire un contrôle pour voir si tout correspond à ce que ça devrait être.

**2.8.2 Madame Anne VIREDAZ-FERRARI demande la parole :**

J'aimerais d'abord revenir sur le point 3 de l'ordre du jour, et le retrait de ma motion au sujet de la consultation et de l'association des pulliérans aux projets de développement de la commune. Je voudrais juste préciser, que j'ai retiré cette motion parce que la Municipalité a annoncé la présentation d'un préavis sur une stratégie de communication. Donc les discussions lors de la commission se sont portées sur le fait que c'était préférable d'attendre de poursuivre les discussions sur la motion, d'attendre que le Conseil communal ait pu se prononcer sur ce rapport en premier lieu. Voilà ça c'était juste pour le point 3 de l'ordre du jour. Maintenant, je souhaiterais soumettre une interpellation à propos de la pose de parois anti-bruit par les CFF le long de l'avenue des Alpes à Pully-Nord.

**Monsieur le Président :**

Oui ?

**Madame Anne VIREDAZ-FERRARI :**

Oui, alors je crois qu'il faut que le Président demande si au moins cinq membres du Conseil sont d'accord pour que l'interpellation puisse être développée.

Monsieur le Président demande à ceux qui acceptent l'interpellation de Madame Anne VIREDAZ-FERRARI de lever leurs cartons orange.

Plus de cinq membres acceptent.

**Madame Anne VIREDAZ-FERRARI :**

Vous avez tous en mémoire, le tollé qu'avait suscité il y a une dizaine d'années, l'annonce par les CFF du projet de construire des parois anti-bruit à travers Pully, soit au Sud, sur la ligne du Simplon, ou au Nord, sur la ligne

de Berne. À l'époque déjà, ce projet avait fait couler beaucoup d'encre. Et le Régional titrait, en octobre 2005 ; « Faut-il devenir aveugle pour ne pas être sourd ? ». Les problèmes étaient déjà clairement identifiés. De même que les secteurs sensibles ; l'avenue des Alpes, le chemin du Coteau, l'avenue des Deux-Ponts, et le chemin de Pallin. Les autorités négociaient alors avec les CFF. Après cela, comme beaucoup d'habitants du quartier des Alpes, en tout cas, nous n'avons plus de nouvelles, et avec le temps, nous avons pensé à tort que le projet avait été abandonné. Surtout que dans l'intervalle, les trains sont devenus beaucoup moins bruyants. Nous avons été très surpris à la fin du mois d'août dernier, de recevoir un courrier des CFF, d'abord peu clair, suivi d'un deuxième courrier en septembre plus précis, qui annonçait des travaux dès l'automne en vue de la pose de parois anti-bruit.

À notre demande, les CFF nous ont fourni des photos, illustrant les futures parois en bois qui seraient posées le long de l'avenue des Alpes, et des plans permettant de situer les parois, avec leur hauteur et leur longueur. Horrifiée par ces parois, qui tel un mur de Berlin, allaient défigurer la rue des Alpes, des riverains ont décidé de lancer une pétition demandant aux CFF de renoncer à la construction de ces parois. Près de 120 signatures d'habitants et de commerçants du quartier ont été récoltées en moins d'un mois en octobre dernier. La pétition a été envoyée aux CFF et aux autorités en début novembre. Mais elle s'est heurtée à un refus, essentiellement pour le motif qu'il ne fallait pas créer de disparité avec les opposants du chemin du Coteau qui se sont battus en vain jusqu'au Tribunal fédéral. Plusieurs Conseillers nationaux, que nous avons alertés, se sont néanmoins montrés sensibles à nos préoccupations. Le Conseiller national Olivier Français qui s'est fait leur porte-parole, jugeait qu'à ce stade il serait difficile de renoncer aux parois, mais il nous a conseillé de nous associer au projet en vue de trouver une solution sur le plan esthétique, satisfaisante pour les deux parties. Nous avons suivi ses conseils, et nous avons adressé une nouvelle demande à l'office fédéral des transports et aux CFF, qui s'est heurtée à un nouveau refus qui nous a été communiqué il y a une dizaine de jours. Les arguments plaçant contre ces parois anti-bruit sont bien connus et toujours les mêmes. Ils ont été formulés à de multiples reprises, dans et en dehors de la procédure de mise à l'enquête. Les parois anti-bruit comportent plus d'aspects négatifs que de positifs. Horizon bouché, perte de lumière et de vue, suppression d'arbres et de haies, coûts disproportionnés, etc... Mais ce que nous avons découvert de plus frappant en épluchant le dossier, c'est le peu d'efficacité de ces parois. En automne dernier, une riveraine qui habite au deuxième étage de l'avenue des Alpes a posé la question aux CFF au sujet de l'efficacité des parois pour son logement. Les CFF lui ont communiqué les mesures qui prévoient effectivement quelques décibels en moins, mais ils l'ont aussi informée qu'elle aurait droit à un remboursement partiel de fenêtres anti-bruit. Et comme le montre un schéma qui figure dans les rapports de l'OFT (Office Fédéral des Transports) sur la réduction du bruit, les parois ne permettront de respecter les normes que pour les rez-de -chaussée et éventuellement les 1<sup>er</sup> étages. Mais pour tous les autres étages supérieurs des bâtiments riverains, la Confédération a déjà prévu de financer, en plus, totalement ou partiellement, la pose de

fenêtres anti-bruit, et ceci pour tous les bâtiments riverains construits avant 1985. Pourquoi alors ne pas avoir renoncé aux parois anti-bruit, pour ne financer que des fenêtres anti-bruit ? J'en viens aux questions que je souhaite poser à la Municipalité. Donc à l'avenue des Alpes, toutes les parois seront en bois, sauf une au Sud des voies, à l'avenue des Alpes à droite au sommet du chemin du Montillier. Cette paroi sera en bois et verre. La Municipalité peut-elle indiquer à quoi est due cette particularité ? Deuxième question, sachant que les CFF admettent des parois en verre pour des raisons de sécurité à proximité des gares, la Municipalité a-t-elle essayé d'obtenir la pose de parois en verre aux abords de la gare de Pully-Nord ? Troisième question, la Municipalité peut-elle confirmer que, selon les estimations des CFF, pour toutes les maisons situées aux abords des voies, la pose de parois anti-bruit ne permettra pas de respecter les normes, les valeurs limites, et que le financement de fenêtres anti-bruit est d'ores et déjà prévu ? Ensuite quatre ; la Municipalité peut-elle indiquer quand les propriétaires de bâtiments ou de logements situés aux abords des voies seront informés de leur droit à un remboursement partiel ou total des fenêtres ? Et enfin, que pense la Municipalité de l'efficacité des parois anti-bruit ? Je remercie la Municipalité d'apporter des réponses à ces questions.

**Monsieur le Syndic Gil REICHEN :**

Juste en préambule Madame VIREDAZ, vous remerciez d'avoir transmis une partie de votre intervention, c'est-à-dire les 5 questions finales, mais de m'avoir épargné le développement (rires), et une deuxième remarque qui est de dire qu'évidemment la Municipalité peut comprendre un certain nombre de réactions des habitants de ce quartier, même si, vous l'avez vu et rappelé dans la presse qui considère que ce n'est plus d'actualité. Donc j'aimerais simplement ici compléter le rappel partiel que Madame VIREDAZ a fait sur ce dossier. D'abord dire que les mesures d'assainissement phonique mise en œuvre par les CFF résultent de la Loi fédérale sur la réduction du bruit émis par les chemins de fer, la NPCF, qui date du 24 mars 2000. Donc les CFF ont un mandat de la Confédération de se mettre en conformité avec cette base légale, et le délai légal pour la réalisation des mesures d'assainissement est le 31 décembre 2015. Cette loi, du reste, détermine parmi les mesures, 3 mesures, avec un ordre de priorité : 1<sup>ère</sup> priorité, le matériel roulant, 2<sup>ème</sup> priorité, la source du bruit et le 3<sup>ème</sup>, les mesures sur les bâtiments à proximité des voies. C'est une loi qui complète la Loi fédérale sur la protection de l'environnement, une loi qui doit être assez proche, j'imagine, de vos sensibilités politiques Madame VIREDAZ. Et puis deuxième point, le financement de ces mesures est prévu par un arrêté fédéral. C'est un arrêté qui porte un nom un peu compliqué, c'est un arrêté fédéral relatif à la réalisation et au financement des projets d'infrastructures des transports publiques, c'est un arrêté qui a été voté en mars 1998 par le Conseil national à une forte majorité, par le Conseil d'état, à une forte majorité, et c'est un arrêté qui a été soumis au peuple en fin novembre 1998 qui a été voté avec un peu plus de 60% d'avis favorables. Donc le financement de ces mesures est réglé. Je ne vais pas entrer dans le détail ici, parce que ce n'est pas le lieu, notamment par les taxes sur les carburants, et hors budget de fonctionnement de la Confédération. Le projet qui concerne Pully, dont vous faites état ce soir, a été transmis en août 2008

par la Confédération au Canton, pour publication et mise à l'enquête publique. Donc ce n'est même pas la Municipalité qui a mis à l'enquête publique, c'est le canton qui l'a fait au nom de la Confédération. L'enquête publique a eu lieu du 5 novembre au 4 décembre 2008. Un tout petit peu plus de 6 ans. 31 oppositions ce sont manifestées à ce projet, dont certaines collectives, et une seule opposition, pas collective, d'un couple à l'avenue des Alpes. Les oppositions ont été traitées par l'Office fédéral des transports, c'est la procédure dans ce domaine. L'Office fédéral des transports traite les oppositions, examine tout le détail de ces oppositions, qui portaient, comme vous l'avez rappelé, sur des questions d'intégration, des questions d'efficacité. Toutes ces questions ont été soulevées par les différents opposants, traitées par l'Office fédéral des transports et, vous l'avez aussi rappelé, certains des riverains, notamment ceux du chemin du Coteau ont poussé la procédure jusqu'au tribunal administratif fédéral. Et aujourd'hui toutes ces procédures sont terminées. Le Tribunal fédéral a rendu sa décision, et donc l'approbation du projet par l'Office fédéral des transports est exécutoire. Voilà, au-delà de ces quelques rappels factuels, Madame VIREDAZ, la Municipalité ne répondra pas à votre interpellation, parce que les questions que vous posez ne sont pas l'objet de sa compétence. Et vous avez un article même dans votre règlement, je sais qu'il y a des férus de Règlement du Conseil parmi vous, qui est l'article 70 du règlement, qui dit qu'un Conseiller peut interpellier la Municipalité sur un fait de son administration. C'est quelque part, traduit réglementairement, le fait que cet objet ne relève pas des compétences de la Municipalité. Donc nous ne sommes pas en mesure de répondre à vos questions.

Le Président remercie le Syndic Monsieur Gil REICHEN.

**Madame Lena LIO demande la parole :**

Je vais ajouter encore une question après ces 5 questions de Madame VIREDAZ, concernant ce sujet. Comme vous le savez, très prochainement, les CFF ont commencé à sectionner Pully en construisant un mur de bois de plusieurs centaines de mètres de longueur qui séparera Pully Nord du reste de la commune. Après la levée de toutes les oppositions, la procédure va obligatoirement suivre son cours, on est d'accord. J'aimerais simplement savoir, Monsieur le Syndic, s'il existe une possibilité d'intervenir auprès des CFF pour qu'ils utilisent, de préférence, des panneaux transparents afin d'éviter un effet « mur de Berlin ». Je vous remercie.

**Monsieur le Syndic Gil REICHEN :**

Je ne vais pas allonger cette discussion, tous ces éléments, questions de savoir si parois vitrées, pas vitrées, où, à quel endroit ? On fait partie des discussions avec les CFF dans le cadre de la mise à l'enquête publique de ce projet. Aujourd'hui, il n'y a plus de possibilités de discuter une décision et un projet qui a été autorisé, avec une décision qui est exécutoire. Quand vous avez un permis de construire pour un immeuble qui est arrivé au terme de toutes les procédures, enquête publique, levée d'opposition, recours, recours au Tribunal fédéral, et tout ça est échu, le permis devient exécutoire, et il n'y a plus de moyens légaux de s'opposer à une décision qui a suivi toutes les procédures démocratiques, juridiques de respect des droits

des uns et des autres. Donc ces questions n'ont plus lieu d'être en 2015, pour une enquête publique qui a eu lieu en 2008.

**Madame Edna CHEVALLEY demande la parole :**

Je vais faire deux petites interventions. Une qui suit cette discussion de maintenant sur les protections anti-bruit : je trouve que c'est une illustration de la lourdeur de notre système politique en Suisse. Quand on fait une décision en l'an 2000 et que les choses évoluent de manière positive, on devrait pouvoir faire des modifications. C'est vrai que les trains font beaucoup moins de bruit, et que, au lieu de se centrer sur un projet, c'était un programme qu'ils sont obligés de suivre, en réalité je pense qu'à la gare de Pully-Nord, ce qui est beaucoup plus important, et qui devrait aussi être un programme, c'est la sécurité. Les petits marchepieds, qui ont été placés, en fer, pour pouvoir monter et descendre dans les trains, c'est horriblement dangereux. Ils améliorent un petit peu la situation lorsqu'on monte dans le train, mais lorsqu'on descend du train, c'est terriblement dangereux. Ils sont beaucoup trop étroits. Et c'est vraiment, avec le temps qu'il a fait ces derniers temps, c'était horrible. En plus de cela, ils n'ont pas été déblayés de la neige, et quand il y a de la glace là-dessus, imaginez-vous la question. Donc là je me permets de demander à la Municipalité de relancer les CFF pour qu'ils nous rehaussent enfin ces voies à Pully Nord. Voilà, ça c'est la première chose. La deuxième chose, je vais revenir sur le long débat qu'on a eu sur l'histoire des déchets, mais dans une chose un peu différente. Cela m'a donné l'occasion de faire un vœu, je n'avais pas du tout l'intention de le faire, mais voilà je le fais quand même. Est-ce que la Commune de Pully ne pourrait pas remplacer progressivement, peut-être pas tout à la fois, les pauvres petites poubelles de rues que nous avons, par de vraies poubelles plus grandes, et surtout ayant une ouverture sur les côté pour éviter que les corneilles se servent et lâchent leurs restes en s'envolant et que les habitants non respectueux y mettent leurs ordures même si les poubelles débordent déjà. C'est tout mon vœu. Merci de votre attention.

**Madame VIREDAZ-FERRARI :**

Je m'étonne du refus de la Municipalité de répondre à des questions qui pourtant concernent sa gestion. Ou du moins, la plupart d'entre-elles. Quand je demande ; « est ce que la Municipalité a essayé d'obtenir la pose de paroi en verre aux abords de la gare de Pully Nord ? », c'est une question qui est adressée qui concerne la gestion de la Municipalité. Est-ce un secret d'état ? Voilà. Je m'étonne de cette réponse. Maintenant, certes, il y a des procédures, on sait ce qu'elles sont. Madame CHEVALLEY a aussi souligné que c'était fort dommage de ne pas pouvoir tenir compte, ou que les CFF ou l'Office fédéral des transports ne tiennent pas compte de l'évolution de la situation. Mais, on voit que la manière dont les CFF et l'Office fédéral des transports ont traités les riverains depuis, les habitants de Pully et aussi dans beaucoup d'autres communes. Parce que dans d'autres communes, on voit aussi maintenant que les parois sont posées, le mécontentement des gens qui s'expriment, ces parois font ce qu'on aurait pu imaginer qu'elles feraient, c'est-à-dire qu'elles bouchent la vue. C'est-à-dire que dans les étages supérieurs elles n'apportent pas d'améliorations. Donc ces parois sont en grande partie inutiles et ne répondent pas aux souhaits et aux objectifs

de la loi. Donc là je regrette que la Municipalité ne tienne pas compte des préoccupations de ses habitants. Même si les procédures sont échues, cette application à l'encontre du bon sens, des décisions des CFF et de l'Office fédéral des transports vont porter préjudice à Pully et à beaucoup de gens pendant des dizaines d'années, pendant des dizaines d'années.

La parole n'étant pas demandée le Président clôt la discussion.

Nous arrivons au terme de notre séance, il est 22h45. Le Président clôt les débats en souhaitant à chacun un bon retour dans son foyer. Il rappelle que la prochaine séance aura lieu le mercredi 11 mars 2015 à 20h00.

Le Président :

La secrétaire :

Cédric Milliquet

Jacqueline Vallotton